

REPUBLIQUE DU SENEGAL

☆☆☆☆☆

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



(UCAD)

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE  
L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
(INSEDS)

MONOGRAPHIE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'APTITUDE AUX  
FONCTIONS D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE DE LA  
JEUNESSE ET DES SPORTS

**THEME :**

**INSERTION SOCIALE DES ENFANTS EN  
SITUATION DIFFICILE AU SENEGAL :  
CAS DU « VILLAGE SOS » DE DAKAR**

PRESENTÉE ET SOUTENUE PAR :  
ADEL SOLTANI

SOUS LA DIRECTION DE :  
Mr MOUSTAPHA TAMBA  
PROFESSEUR DE SOCIOLOGIE  
A LA FACULTE DES LETTRES  
ET SCIENCES HUMAINES

M000-14

8<sup>ème</sup> PROMOTION : 1998-2000.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

☆☆☆☆☆

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



(UCAD)

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE  
L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
(INSEDS)

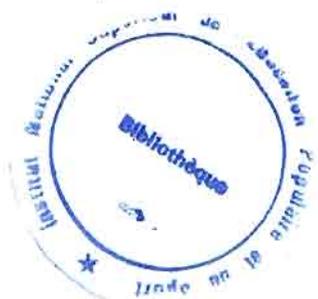
MONOGRAPHIE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'APTITUDE AUX  
FONCTIONS D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE DE LA  
JEUNESSE ET DES SPORTS

**THEME :**

**INSERTION SOCIALE DES ENFANTS EN  
SITUATION DIFFICILE AU SENEGAL :  
CAS DU « VILLAGE SOS » DE DAKAR**

PRESENTEE ET SOUTENUE PAR :  
ADEL SOLTANI

SOUS LA DIRECTION DE :  
Mr MOUSTAPHA TAMBA  
PROFESSEUR DE SOCIOLOGIE  
A LA FACULTE DES LETTRES  
ET SCIENCES HUMAINES



8<sup>ème</sup> PROMOTION : 1998-2000.

*"Il n'est pas de pacte plus sacré que celui que le monde a avec ses enfants. Il n'est pas de tâche plus noble que celle de garantir le respect de leur droits, protéger leur bien être, leur permettre de grandir à l'abri de la peur et de la misère et s'épanouir dans un climat de paix".*

**Kofi A. ANNAN**

**Secrétaire Général de l'Organisation des  
Nations Unis**

*"Une société qui ne peut prendre soin de ses enfants ne peut en aucun cas considérer son développement comme étant durable".*

***Le Consensus de Rio Sommet***

***Planète-Terre des parlementaires***

***5 - 7 juin 1992***

## *Les dix droits primordiaux de l'Enfant*

- ◆ *Le droit d'être nourri et soigné*
- ◆ *Le droit à une identité et à une nationalité*
- ◆ *Le droit d'être aimé et de vivre en famille*
- ◆ *Le droit d'aller à l'école*
- ◆ *Le droit d'être secouru en cas d'urgence*
- ◆ *Le droit d'être protégé de la violence*
- ◆ *Le droit de jouer*
- ◆ *Le droit à l'égalité*
- ◆ *Le droit d'exprimer son opinion*
- ◆ *Le droit d'être respecté*

**\* *Convention Relative Aux Droits de l'Enfant***  
***(septembre 1989)***

## TABLES DES MATIERES

|  | PAGES |
|--|-------|
| <b>Dédicaces</b> .....   | IV    |
| <b>Remerciements</b> .....   | V     |
| <b>Introduction Générale</b> .....   | VI    |
| <b>Première partie : cadre général de l'Etude</b> .....  | I     |
| <b>Chapitre I : Introduction du sujet</b> .....  | 2     |
| <b>A. Problématique</b> .....  | 2     |
| <b>B. Hypothèse</b> .....  | 4     |
| <b>C. Justification du choix du sujet</b> .....  | 5     |
| <b>D. Définition des concepts</b> .....  | 6     |
| <b>E. Présentation générale du Sénégal</b> .....   | 9     |
| <b>Chapitre II : Analyse sectorielle portant sur l'enfance en situation<br/>                  difficile au Sénégal</b> ..... | 12    |
| <b>I. Situation d'ensemble sur le conditions de vie des enfants au Sénégal</b> ....  | 12    |
| <b>A. Les enfants au centre de la question démographique</b> .....   | 12    |
| <b>B. Les retombées des conditions économiques sur les enfants</b> .....   | 13    |
| <b>II Profil de l'enfance en situation difficile au Sénégal</b> .....  | 17    |
| <b>A. Définition de l'enfant en situation difficile</b> .....  | 17    |
| <b>B. Facteur favorisant l'émergence du phénomène de l'enfance en<br/>                  situation difficile</b> .....        | 17    |
| <b>C. Différentes catégories d'enfants en situation difficile</b> .....  | 18    |
| <b>1. Les enfants de familles incomplètes</b> .....  | 19    |
| <b>2. Les enfants mendiants</b> .....  | 20    |
| <b>3. Les jeunes enfants travailleurs</b> .....  | 22    |
| <b>4. Les enfants et jeunes de la rue</b> .....  | 23    |
| <b>5. Les enfants handicapés ou de parents handicapés</b> .....  | 25    |

|   |           |
|---|-----------|
| 6. Les enfants de familles indigentes .....   | 26        |
| <b>III. Les interventions institutionnelles en faveur de l'enfance déshéritée ...</b>                           | <b>26</b> |
| <b>A. Les interventions de l'Etat .....</b>   | <b>27</b> |
| 1. En matière d'Action Sociale .....  | 27        |
| 2. En matière Juridique .....   | 29        |
| <b>B. Les interventions des collectivité locale .....</b>   | <b>30</b> |
| <b>C. Les interventions des organisations, associations et autres structures<br/>non gouvernementales .....</b> | <b>31</b> |
| <br>  |           |
| <b>Deuxième partie : Analyse des données de l'enquête .....</b>   | <b>37</b> |
| <b>Chapitre I : Approche Méthodologique .....</b>   | <b>38</b> |
| <b>A. L'enquête .....</b>   | <b>38</b> |
| 1. Cadre de l'enquête .....   | 38        |
| 2. La population enquêtée et les instruments de collecte des données ....                                       | 38        |
| 3. Les lieux de collecte des données .....  | 39        |
| 4. Le guide d'entretien .....   | 40        |
| 5. Les limites de l'enquête .....   | 40        |
| 6. Présentation des résultats .....   | 41        |
| <b>B. recommandations et Propositions .....</b>   | <b>52</b> |
| <b>Chapitre II : Etude du village d'enfants SOS de Dakar .....</b>  | <b>54</b> |
| <b>A. Revue de la littérature .....</b>   | <b>54</b> |
| <b>B. Présentation du champ d'étude .....</b>   | <b>59</b> |
| 1. Groupe cible et objectifs de VESOS .....   | 59        |
| 2. Historique et vocation .....   | 60        |
| 3. Le village d'enfants SOS de Dakar .....  | 62        |
| <b>C. Les quatre principes SOS .....</b>  | <b>63</b> |
| <b>D. Organisation et fonctionnement .....</b>  | <b>67</b> |

|   |    |
|---|----|
| E. Le personnel d'encadrement .....   | 71 |
| F. La population du village .....   | 74 |
| 1. Image de la mère SOS .....   | 74 |
| 2. Les enfants .....  | 76 |
| G. Influence du VESOS dans la lutte contre la délinquance .....                                       | 77 |
| H. Problèmes et limites de l'insertion sociale des enfants en situation<br>difficile au Sénégal ..... | 79 |
| <b>Conclusion</b> .....   | 83 |
| <b>Bibliographie</b> .....  | 85 |
| <b>Annexes</b> .....  |    |

## DEDICACES

- \* A toi Maman, mère si dévouée qui as tant souffert pendant mon enfance pour me donner une bonne éducation. Trouve ici l'expression de mon affection et de ma gratitude profondes pour tous les sacrifices consentis.
  
- \* A mes oncles, merci pour vos continuels encouragements, votre soutien sans faille et à tous les niveaux.
  
- \* Mes frères, ma soeur, et mon beau frère pour l'affection et le soutien moral que vous m'avez toujours témoignés.
  
- \* A tous mes amis, résidents en Europe et en Tunisie, vous nous avez offert l'amitié véritable.
  
- \* A tous ceux qui oeuvrent pour améliorer les conditions de vie des enfants en situation difficile.

## REMERCIEMENTS

Nous adressons nos sincères remerciements à tous les personnes qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail à savoir :

- ◇ Aux responsables du Ministère Tunisien de la Jeunesse, de l'Enfance et des Sports, plus particulièrement à Monsieur le Directeur et son personnel de la Direction générale de l'Enfance.
- ◇ Monsieur Nacer Haj Salem Directeur du village SOS de Mahrès (Tunisie) pour son soutien et l'encadrement continu qu'il n'a jamais cessé de m'apporter.
- ◇ Le Secrétariat Général de la CONFESJES sans laquelle cette formation ne saurait se faire ;
- ◇ Mon Directeur de Mémoire Monsieur Moustapha TAMBA pour ses conseils, sa disponibilité, sa rigueur scientifique, son devouement qui lui ont permis de superviser avec délicatesse mes travaux. Nous avons eu l'honneur et le privilège d'avoir travaillé avec vous.
- ◇ Le Directeur de l'INSEPS pour les encouragements et la constante disponibilité, qu'il trouve ici l'expression de notre profonde connaissance.
- ◇ Le corps professoral de l'INSEPS pour son soutien indéfectibles et les conseils permanents.
- ◇ Monsieur Cheikh Ahmed Tidiane GUEYE responsable de la cellule d'encadrement des jeunes de VESOS du Sénégal.
- ◇ Monsieur Amadou CAMARA chef de Division, à la Direction de l'Assistance Sociale.
- ◇ Mes Camarades de 8ème promotion pour leurs conseils permanents et pour l'ambiance chaleureuse dans laquelle nous avons baigné.
- ◇ Tout le personnel d'accueil et d'hébergement du COUD.

## INTRODUCTION GENERALE

Comme partout en Afrique, le phénomène des enfants en situation difficile est relativement nouveau. Au Sénégal généralement, il est l'expression d'une profonde crise socio-économique, à la fois cause et conséquence de la pauvreté, de l'exclusion sociale, de la pression démographique, de l'exode rural, de l'explosion urbaine et de l'éclatement familial.

Malheureusement, ce sont les enfants de plus en plus nombreux, qui payent le plus lourd tribut à cette crise. Victimes privilégiées de la faim, de la maladie, de l'exploitation et des violences de toutes sortes, la grande majorité de ces enfants n'échappent au pire que grâce à la mendicité aux petits boulots ou à la délinquance.

Il faut dire que la ville est bien le lieu de concentration de cette masse critique d'enfants dont la survie et le développement constituent, chaque jour un défi lancé à la société, d'autant plus qu'avec la crise des systèmes de reproduction sociale notamment l'école et la famille, on assiste à une multiplication des formes de marginalisation des enfants.

En effet, de 1997 à 1998 l'accentuation des conditions difficiles pour une frange importante d'enfants a été observé au Sénégal. Ainsi près de 450 000 enfants se trouveraient dans des situations de vulnérabilité et de risques de manière préoccupante. Parmi ceux-ci 50 % sont enrolés dans des activités pénibles, voire dangereuse de production de biens et services.

Face à une telle situation alarmante, le gouvernement du Sénégal tente de réagir. Il dispose pour cela de tout un arsenal juridique pour assurer la protection de l'enfance contre les abus de toutes sortes.

Ces mesures juridiques sont supportées par une politique de prise en charge de cette enfance par le biais de plusieurs type d'institutions telque les « daaras », les pouponnières et les « villages d'enfants SOS ».

Par ailleurs, la catégorie des enfants travailleurs, des enfants de la rue et des « talibés » (élèves des écoles coraniques), mendiants constituent aujourd'hui et de loin, la partie la plus importante des enfants en situation difficile.

Le gouvernement, des ONG et des Associations de toutes sortes tentent d'endiguer le phénomène, mais les résultats acquis sont à la dimension de la faiblesse des moyens mis en oeuvre, c'est à dire en fait très modestes.

En effet, en matière d'action sociale, la Direction de l'Action Sociale (DAS) reste la principale structure du dispositif étatique en faveur des populations en situation difficile. Parmi les structures que la DAS supervise et appuie il y a les « villages d'enfants SOS », ce sont des institutions qui luttent contre l'enfance déshéritées.

Dès lors, la présente étude se propose de mettre en exergue le modèle institutionnel du village d'enfants SOS de Dakar, d'analyser le mécanisme mis en oeuvre pour l'insertion sociale des enfants placés. Voilà les raisons qui nous ont poussé à intituler notre étude de la manière suivante :

*"Insertion sociale des enfants en situation difficile au Sénégal : cas du village d'enfants SOS de Dakar".*

Ainsi pour la réalisation de notre travail, nous avons au premier abord, procédé à une recherche documentaire sur la situation des enfants déshérités au Sénégal. Après, nous nous sommes penché sur les documents traitants les « villages d'enfants SOS » en général et celui de Dakar en particulier, objet de notre étude.

Dans la recherche des opinions des divers intervenants et bénéficiaires du village d'enfants SOS de Dakar, nous avons utilisé les guides d'entretien. Pour cela, nous avons interviewé Directeur National de VESOS\*, les assistants sociaux, les adolescents sortants de village, aussi que le chargé des adolescents.

Dans la même veine, nous nous sommes entretenu avec le conseiller chargé de l'action sociale pour l'enfant, sans oublier le chef de division de la direction de Action Sociale et enfin avec quelques communautés.

Notre présente étude comporte deux parties, chaque partie est composée de deux chapitres :

- **Première partie** : cadre général de l'Etude

\* Chapitre I : Introduction du sujet

\* Chapitre II : Analyse sectorielle portant sur l'Enfance en situation difficile au Sénégal

- **Deuxième partie** : Analyse des données de l'enquête

\* Chapitre I : Approche Méthodologique

\* Chapitre II : Etude du village d'enfants SOS de Dakar

---

\* VESOS : Village d'Enfant SOS.

**Première partie :**  
**CADRE GENERAL**  
**DE L'ETUDE**

## Chapite I : INTRODUCTION DU SUJET

### A. PROBLEMATIQUE

*"Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit"* écrivait Victor Hugo au 19ème siècle.

Dans certains pays, hélas nombreux les enfants ne rient pas, ils sont dépouillés de joies de l'enfance et dont les droits inaliénables et les besoins fondamentaux sont bafoués.

Le malheur des enfants est le plus grand scandale de notre époque. Et nul ne saurait y rester indifférent. Partout, les enfants expriment les mêmes désirs et lorsque l'intérêt des enfants est au centre des préoccupations sociales la société, devient plus humaine. Lorsque les enfants sont oubliés, la société perd l'équilibre.

Comme l'ont écrit de nombreux chercheurs, en l'occurrence H. Wallon, J. Piaget, A. Binet, les premiers années de l'enfance sont cruciales dans la formation de la personnalité.

Lorsque ces années sont mal vécues, il survient ultérieurement des répercussions très graves sur l'adaptation de l'enfant au niveau social.

Et si les besoins de l'enfant ne sont pas satisfaits dans son milieu naturel et lorsqu'il vit une situation morale et physique déplorable, l'enfant se sent rejeté. Il est traumatisé et il essaie de trouver la liberté dans la rue. Il s'engage dans la voie du délit.

En effet, les chercheurs ont insisté sur le rôle de la famille comme unité fondamentale de la société un et milieu naturel pour la croissance et le bien être des enfants.

De nos jours, face à la modernité, les sociétés africaines accordent de moins en moins d'attention à ses enfants, car elles n'ont généralement pas les moyens de leur venir en aide.

Au niveau mondial, la convention des Nations Unies relative aux Droits des enfants adoptée le 20 septembre 1989 rappelle l'obligation de mettre les enfants au centre du développement.

Certes, la convention est devenue une arme redoutable pour les ONG luttant pour la protection des droits de l'enfant. Elle définit précisément des droits universellement reconnus et sert donc de cadre de référence à toute action en faveur des enfants.

D'ailleurs, le sommet mondial sur l'Enfance tenu du 29 au 30 septembre 1990 à New-York témoigne de l'intérêt grandissant porté aux enfants.

Au Sénégal, on peut citer des structures d'accueil destinées à quelques catégories d'enfants en situation difficile telles que le « Daraa » de Malika, la pouponnière des Soeurs Franciscaines de la Médina et les « villages d'enfants SOS » qui ont surtout attiré notre attention.

En effet, les villages d'Enfants SOS sont des institutions, prenant en charge les enfants qui ont perdu leurs parents ou qui se trouvent dans le besoins. Ils réunissent ces enfants en petits groupes et leur donnent un foyer permanent : les « familles SOS ».

Ainsi les « villages d'enfants SOS » constituent un pont qui relie l'enfant à la société, devenant du coup un instrument de son d'intégration sociale.

L'intérêt que nous portons aux enfants en situation difficile au Sénégal, nous a amené à réfléchir sur la prise en charge de certaines catégories de ces enfants par le « VESOS » et les conséquences notamment celles relatives à leur insertion sociale ont suscité en nous un certain nombre de questions :

- Le changement total d'environnement dans le « VESOS de Dakar » ne provoque t-il pas un handicap d'intégration et de socialisation ?
- Le mécanisme d'insertion mis en oeuvre par le « VESOS » facilite t-il l'intégration des enfants une fois sortis ?
- Le séjour au « VESOS » permet-il d'acquérir de façon durable ce qui manque aux enfants pour s'adapter à la vie sociale et pour l'épanouissement de leur personnalité ?
- Le modèle institutionnel de « VESOS » est-il adapté au contexte sénégalais ?
- Le « VESOS de Dakar », n'est-il pas un milieu fermé qui favorise l'isolement de l'enfant ?

Pour répondre à ces questions de recherches, nous avons émis des hypothèses.

## **B. HYPOTHESES**

- Le « village d'enfants SOS de Dakar » contribue à la lutte contre l'enfance déshéritée.

- Le « VESOS » de Dakar arrive à satisfaire les besoins d'enfants qui y sont placés sur le plan (affectif, éducatif, social).
- Le « VESOS de Dakar » est une institution qui "facilite" l'insertion sociale des enfants, les derniers peuvent recevoir une bonne éducation et une solide formation.

### **C. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET**

Le phénomène des enfants en situation difficile est devenu ces derniers temps un thème fécond chez des chercheurs variées, issus des multiples disciplines : psychologie, sociologie, droit, économie etc...

Il s'y ajoute que la prise en charge de cette catégorie d'enfants n'est plus un domaine exclusivement réservé aux structures étatiques. Les organisations non gouvernementales et les Associations se sont de plus en plus impliquées et sous diverses formes.

Le choix d'une telle étude est guidé par notre formation en tant que futur inspecteur de la jeunesse et des sports.

De même, il est guidé par deux autres raisons principales : personnelles d'une part puisque étant fonctionnaire à la direction générale de l'Enfance au sein du Ministère de la jeunesse de l'Enfance et des sports de Tunisie, d'autre part nous sommes guidé par le souci d'apporter à notre pays une meilleure connaissance sur la situation des enfants en situation difficile au Sénégal, l'expérience et les différentes politiques et orientations mises en oeuvre par le gouvernement en faveur de cette catégorie d'enfants.

En fait cette étude est une monographie qui essaie de présenter d'amples connaissances sur le sort des enfants en situation difficile au Sénégal.

#### **D. DEFINITION DES CONCEPTS**

**Abandon** : "être à la merci de"

abandonnement fait de se détourner d'une personne ou de la laisser en ne lui témoignant, ni affection, ni intérêt.

**Adaptation** :

Processus par lequel l'organisme réagit pour survivre dans les conditions nouvelles dans lesquelles il se trouve placé.

**Affectivité** : Capacité individuelle à éprouver des sentiments et des émotions.

**Amour maternel** : Attitudes et sentiments d'une mère envers ses enfants.

**Attitude** : Réaction émotive devant un stimulus quelconque.

**Comportement** : Manière de se conduire.

**Enfance** : Période de la vie qui s'étend de la naissance à l'adolescence c'est à dire jusqu'à la quatorzième année environ.

L'enfance est l'étape nécessaire de la transformation du nouveau né en adulte.

L'enfant apprend recrée et inove grâce à ses acquisitions, héritée des générations passées.

**Environnement** : ce qui entoure un individu ou un groupe. La notion d'environnement englobe à la fois le milieu cosmique, géographique, physique et le milieu social, avec ses institutions, sa culture, ses valeurs. Cet ensemble constitue un système de forces s'exerçant sur l'individu et auxquelles celui-ci réagit particulièrement selon ses intérêts et ses capacités.

**Exclusion** : rejet hors du groupe.

**Marginaliser** : placer en marge, mettre à l'écart.

**Milieu** : Espace entourant un être et dans lequel les interactions physiques chimiques biologiques et psychologiques s'effectuent.

Ce n'est que sous l'influence du milieu, avec lequel nous avons des échanges, et à partir des interrelations établies avec les membres de l'entourage que s'édifie notre personnalité, c'est à dire notre manière d'être au monde, notre façon de penser, d'agir et de sentir.

**Prévention** : Ensemble de mesures de moyens mis en oeuvre contre certains risques.

**Prise en charge** : Elle suppose ici une aide et une assistance sur des plans très divers (alimentation, habillement, logement, loisirs, scolarisation, santé...) c'est donc l'ensemble des actions menées et de mesures prises par le VESOS en vue d'assurer à ses enfants une bonne éducation, une meilleure protection et une préparation adéquate à l'insertion sociale.

**Promouvoir** : favoriser le développement, l'essor de quelque chose.

**Relation** : rapport existant entre deux personnes, deux grandeurs.

**Social** : relatif à une société, une collectivité humaine : vie sociale, rapports sociaux, organisation sociale, corps social.

**Socialisation** : processus lent et continu par lequel l'individu accumule des modes de pensée, des valeurs et des comportements caractéristiques de la société à laquelle il appartient.

Le premier agent de socialisation est la mère, qui répond aux besoins de son enfant.

**Situation** : état de quelque chose, d'un groupe, d'une nation par rapport à une conjonction donnée.

**Substitut parental** : remplaçant d'un parent auprès de l'enfant.

**Insertion** : action, manière de s'insérer dans un groupe.

S'insérer : trouver place dans un ensemble, s'intégrer dans un groupe.

Il s'agit de rétablir un équilibre rompu par l'incapacité d'un être à vivre dans sa société et / ou à y être assumé : cela sous-entend qu'il y a en rupture au préalable.

**Institution** : organisation, méthode, instruction

**Intégration** : partie ou groupe s'insérant dans un tout (collectivité sociale), mais a des degrés divers et de façon différente suivant les domaines.

**Village** : c'est un groupe d'habitants assez important pour avoir une vie propre.

## E. PRESENTATION GENERALE DU SENEGAL

- Située à l'extrême Ouest de l'Afrique, la République du Sénégal couvre une superficie de 196 722 km<sup>2</sup>. La population est estimée à 9 037 906 habitants en 1998.

Le taux d'accroissement annuel intercensitaire entre 1976 et 1988 (2,7 %) reflète une croissance démographique assez rapide, il est plus rapide en milieu urbain (3,9 %) qu'en milieu rural (2,1 %). Cet état de fait est la conséquence d'un accroissement de l'exode rural.

L'importance des jeunes est une donnée fondamentale dans la société sénégalaise où la pyramide des âges impose à chaque travailleur la charge moyenne de 8,3 enfants : 58 % de la population sont des jeunes de moins de 20 ans et 47 % ont moins de 15 ans.

- La répartition spatiale de la population est très déséquilibrée. En effet, 65 % de la population sont concentrés sur 14 % du territoire nationale (les régions concernées sont Dakar, Diourbel, Thiès, Kaolack et Fatick) avec un pourcentage très élevé de 30 % à Dakar.

Dakar la capitale, a une densité de 3936 habitants au km<sup>2</sup> supérieure à la moyenne nationale qui est de 46 habitants au km<sup>2</sup>. La présence importante d'infrastructures socio-économiques, dans la région peut expliquer cette forte densité. La population de Dakar est de 2 164 806 habitants.

Le pourcentage de la population urbaine est passée de 34 % en 1976 et 39 % en 1988.

Cette urbanisation qui s'est accélérée après les indépendances engendre des multiples problèmes sociaux (délinquance, drogue, etc.) mais aussi des difficultés liées à l'emploi ; au transport et à l'assainissement de l'habitat.

- Malgré une stabilité politique depuis l'indépendance et un redressement économique depuis 1994, le Sénégal est classé 158<sup>ème</sup> sur 174 pays d'après l'indice sur le Développement Humain de 1998. Les indicateurs sociaux demeurent encore très bas.

- Au plan économique : l'adoption successive de quatre programmes d'ajustement structurel depuis 1979 et le désengagement de l'Etat, sont les faits majeurs qui marquent le contexte. Les effets subséquents à cette situation ont conduit à la diminution des budgets alloués à l'éducation, la santé, la formation et tous les services de base dont chaque société a besoin pour assurer la survie, le développement et la protection de ses enfants.

- La croissance de l'économie sénégalaise observée depuis la dévaluation du franc CFA en 1994 s'est poursuivie : Au cours des années 1995-1998, le taux de croissance de l'économie a atteint en moyenne 5 à 6 %. Le produit national par tête d'habitant est passé de 439 \$ en 1994 à 540 \$ en 1998. Le taux d'inflation est passé de 2,8 % en 1996 à moins de 2 % en 1998.

- Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement élémentaire est passé de 27 % en 1960 à 65,5 % en 1998-1999. Enfin en 1998, le nombre d'enfants de 7 - 12 ans hors du système scolaire est estimé à 650 000.

Malgré les nombreux efforts réalisés dans le domaine de l'éducation, l'analphabétisme touche aujourd'hui encore 59,6 % des sénégalais âgés d'au moins 20 ans et 67 % des sénégalaises âgées de 15 à 49 ans.

- La mortalité infanto - juvénile a connu une baisse importante au Sénégal en passant de 173 à 139 pour mille.

La mortalité reste élevée malgré une baisse substantielle au cours des dernières années. Le taux brut de mortalité est estimé à 18 pour mille en 1998 et l'espérance de vie à la naissance est de 54 ans.

En dépit de l'élévation de l'espérance de vie et de la baisse relative de taux de morbidité et de mortalité, le taux de prévalence des maladies qui peuvent être prévenues ou traitées restent élevés et l'état nutritionnel des populations très défavorables. L'accès aux soins de santé primaire et au service d'orientation reste caractérisé par des disparités et une qualité relativement faible.

- Au plan sociologique, le contexte est dominé par une double dynamique de décentralisation des pouvoirs, d'auto-organisation progressive de la société civile et leur corollaire qui est l'émergence de nouveaux acteurs. Dans les zones rurales, les associations villageoises et les groupements professionnels occupent une place importante dans la vie sociale.

Tandis qu'en milieu urbain ; on assiste à une émergence au niveau des quartiers d'associations diverses, doublées d'une redynamisation des groupements de femmes et de jeunes, qui cherchent un arrimage dans le secteur économique.

Cette situation est potentiellement propice à la mobilisation sociale et à l'émergence de mécanismes de concertation populaire.

## **Chapitre II : ANALYSE SECTORIELLE PORTANT SUR L'ENFANCE EN SITUATION DIFFICILE (Enfants Déshérités)**

Cette analyse porte sur l'enfance en situation difficile au Sénégal. Il s'agit essentiellement de faciliter la compréhension du vécu de ces enfants en relation avec le contexte social dans lequel ils évoluent. Pour ce faire, dans une première étape, il sera question d'évoquer la situation générale des enfants vivant dans les pays en voie de développement et particulièrement au Sénégal. La seconde étape traitera du cas spécifique des enfants en situation difficile au Sénégal.

### **I- SITUATION D'ENSEMBLE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS AU SENEGAL**

#### **A- LES ENFANTS AU CENTRE DE LA QUESTION DEMOGRAPHIQUE**

Selon l'UNICEF\* , les  $\frac{3}{4}$  de la population enfantine du monde sont regroupés dans les pays du tiers monde, soit 1,4 milliards d'enfants qui ont moins de 15 ans. Plus d'une personne sur trois est un enfant dans les pays du tiers monde (à titre de comparaison, au Canada c'est 1 sur 5). Dans les pays de Sahel 45 à 47 % de la population sont des enfants, tandis qu'au Sénégal 47 % des habitants ont moins de 15 ans.

Ainsi, nous nous trouvons dans ces pays face à une population très jeune et dans un contexte de stagnation économique où la démographie croissante est souvent invoquée comme une difficulté pour l'essor économique. Dans ce cas s'il est une menace silencieuse qui pèse sur les enfants c'est bien le point de vue qui les considère comme trop nombreux et représentant une lourde charge pour les

---

\* UNICEF : Fond des Nations Unis pour l'Enfance.

pouvoirs publics qui arrivent difficilement à faire face aux besoins même les plus essentiels des populations.

## **B- LES RETOMBEES DES CONDITIONS ECONOMIQUES SUR LES ENFANTS**

Dans les pays en voie de développement, le revenu mensuel moyen est de 10 dollars par personne ou 40 dollars par famille soit le 1/10 ou 1/20 de ce qu'il est dans les pays développés. Au Sénégal particulièrement, des ménages vivent sous le seuil de la pauvreté. Cette pauvreté entraîne de multiples conséquences qui frappent très durement les couches les plus vulnérables et tout d'abord les enfants.

Si nous prenons l'exemple des principes énoncés dans la déclaration universelle des Droits de l'Enfant de 1924, repris par la convention des Nations Unies Relatives aux Droits de l'Enfant (1989), on constate que la protection de l'enfant en général, et par conséquent ceux en situation difficile, est loin d'être acquise. A titre d'exemple nous prenons les domaines de l'éducation et de la santé :

- **En matière de santé**

Retenons tout d'abord que le budget de la santé au Sénégal tourne autour de 5 % du budget national dont 64 % étaient réservés aux dépenses du personnel en 1993. Malgré tout, la couverture sanitaire du pays est très faible et inégalitaire. Par exemple il y a 1 médecin pour 4 279 habitants à Dakar et pour Louga 1

médecin dessert 43 337 habitants. L'accessibilité des infrastructures sanitaires est de 15 km alors que les normes de l'OMS\* fixe 5 km.

En ce qui concerne la couverture en médicaments, la demande des ménages a augmenté tandis que les dépenses en médicaments couvertes par le budget ont fortement diminué et se situent actuellement autour de 8 %.

Il est donc aisé de voir la faiblesse de la couverture sanitaire dont la couche de la population infantile bénéficie malgré la présence de multiples agressions qui mettent en danger régulièrement leur santé.

D'ailleurs, en zone rurale la pauvreté affecte surtout les enfants sous la forme de malnutrition causée par l'insuffisance des revenus des parents.

La conséquence dramatique de l'insuffisance de la couverture sanitaire se traduit par la persistance de maladie comme la polyomyélite, la rougeole, la coqueluche qui sont éradiquées depuis longtemps dans la plupart des pays développés. Le Sénégal paie un lourd tribut chaque année faute de mesures adéquates orientées vers la prévention.

Jusqu'à 1/3 des enfants mis au monde meurent avant d'attendre l'âge de 5 ans (au Sénégal le taux de mortalité infantile est de 190 pour 1 000 pour les enfants de 0 à 5 ans). 21 % des enfants d'âge préscolaire ont souffert ou souffrent de malnutrition ou de sous-alimentation qui ont pour conséquence d'entraîner soit la mort soit d'occasionner des déficiences qui accompagneront la personne durant toute sa vie (UNICEF 1990).

---

\* OMS : Organisation Mondiale de la Santé

Des habitudes d'hygiène qui laissent à désirer et l'eau contaminée provenant de sources non protégées constituent une cause importante de mortalité chez les nourrissons et les enfants. Pourtant dans la plupart des cas, la vie de ces enfants pourrait être sauvée s'il y avait une meilleure alimentation, de l'eau potable, une meilleure hygiène et des mesures telles que l'immunisation, l'amélioration des soins de santé maternel et l'espacement des naissances. Des éléments qui devraient entrer dans toute politique sociale à l'enfance.

- **En matière d'éducation**

Nous retiendrons tout d'abord qu'avec l'urbanisation galopante, l'enfant se retrouve de plus en plus face à une famille restreinte. Il cesse d'être le bien commun dont la responsabilité des parents s'étendait à toute la communauté qui veillait à son éducation soit par des interventions individuelles soit par des interventions de groupes spécifiques comme les classes d'âge, les rites d'initiation, les palabres etc.

De nos jours, prévaut un nouveau système d'éducation formelle qui présente certaines limites. Il suffit de retenir qu'en plus du taux de scolarisation assez faible (54,2 %), 28 % seulement des inscrits au CI\* iront jusqu'au bout de l'enseignement en vigueur primaire (Diagnostic 9ème plan, 1995). Le type d'enseignement en vigueur se présente alors comme très sélectif et déverse dans la rue des milliers de jeunes chaque année.

---

\* CI : Cours d'Initiation

Ainsi, très peu d'enfants reçoivent la formation et l'orientation qui leur permettent de vivre dans leur milieu en pleine mutation. La conséquence se manifeste notamment par l'émergence des nouveaux phénomènes comme les enfants désœuvrés qui élisent domicile à temps partiel ou à temps plein dans la rue et qui font de plus en plus partie du décors des villes du Sénégal.

Si la part du budget national qui revient à l'éducation est de 27,4 %, la grande majorité des dépenses relèvent du fonctionnement (salaire, déplacement organisation des examens et concours, etc.) alors que les investissements sont de plus en plus laissés au bons soins des Associations de parents d'élèves, d'Organismes philanthropiques (Lion's club, Rotary club, etc.) ou de la coopération internationale (Japon, France, etc.). Le secteur privé intervient pour une grande part dans l'éducation nationale. C'est ainsi que la moitié des 280 collèges recensés relèvent du secteur privé.

Malgré le fort pourcentage du budget de l'éducation nationale qui est consacré aux dépenses de personnel, on assiste à un paradoxe qui fait que dans les villes les classes sont pléthoriques et dans les campagnes beaucoup de zones restent sans écoles. En plus, les écoles supérieures sont aussi regroupées dans les villes ; ce qui obligent les rescapés de l'enseignement primaire provenant du milieu rural à faire le saut périlleux dans le milieu urbain.

Avec la situation économique que nous avons décrite antérieurement, les parents se trouvent face à un dilemme : soit consacrer leur maigre budget aux besoins essentiels de survie (alimentation, logement, habillement) ou prendre en charge les études hypothétiques des enfants. Le choix est souvent très vite fait en faveur de la première alternative. Ainsi plusieurs enfants sont sacrifiés à l'autel de

l'analphabétisme et de l'ignorance face à une société de plus en plus exigeante en ce qui concerne les critères d'insertion sociale.

## **II- PROFIL DE L'ENFANCE EN SITUATION DIFFICILE AU SENEGAL**

### **A- DEFINITION DE L'ENFANT EN SITUATION DIFFICILE**

Il faut comprendre par enfants en situation difficile ceux qui subsistent des conditions de vie socio-familiales préjudiciables à leur plein épanouissement. Il peut s'agir d'événements factuelles ou de conditions socio-économiques chroniques dont l'émergence est favorisée par la situation familiale ou sociale. Ces enfants et adolescents dévavorisés suivent une situation de déséquilibre au niveau de leur insertion sociale et sont souvent victimes d'une exclusion sociale.

*Un enfant en situation difficile serait donc un enfant dont les conditions de vie inadéquates ne favorisent pas le bon développement.*

### **B- FACTEURS FAVORISANT L'EMERGENCE DU PHENOMENE DE L'ENFANCE EN SITUATION DIFFICILE**

Pour déterminer les différents facteurs, nous avons pris comme base l'étude des écrits portant sur les sources de perturbation dans le développement social de l'enfant. Les conclusions de ces différentes études révèlent que le devenir de l'enfant et ses comportements futurs sont liés globalement à la personnalité des parents, à leur méthode disciplinaire et au caractère de la vie familiale (configuration de la famille et système de prise en charge des membres).

Bien que les facteurs soient très diversifiés, nous tenterons de les regrouper selon leur origine. Ainsi, on peut noter trois grands groupes de facteurs :

- Facteurs liés à la configuration de la famille
  - Décès d'un ou des parents ;
  - Séparation des parents ;
  - Abandon de domicile par un parent ;
  
- Facteurs liés à la situation économique de la famille
  - Indigence des parents ;
  - Analphabétisme des parents ;
  - Précarité de l'habitat ;
  
- Facteurs liés aux problèmes d'encadrement
  - Négligence ou abandon ;
  - Maltraitance ;
  - Parents handicapés ;
  - Enfants handicapés ;

## **C- DIFFERENTES CATEGORIES D'ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE**

- L'existence massive d'enfants vivant dans des circonstances aussi difficiles n'est pas représentatives des valeurs sénégalaises traditionnelles. Ce phénomène est dans une large mesure le produit du développement et de la modernisation, des conflits et des bouleversements advenus au cours du siècle dernier.

- Les différentes catégories peuvent être rattachées à une ou plusieurs des facteurs favorisant qui viennent d'être évoqués. Nous avons retenu les cinq catégories qui nous paraissent les plus représentatives mais la liste n'est pas exhaustive.

## **1. LES ENFANTS DE « FAMILLE INCOMPLETES »**

Il faut comprendre dans ce groupe les orphelins et les enfants de parents divorcés ou séparés suite à un abandon de domicile conjugal. La situation vécue par l'enfant peut être source de perturbation si celui-ci ne bénéficie pas d'un substitut familial adéquat. Les conditions de vie s'avèrent particulièrement difficiles si l'absence parentale entraîne la disparition ou même la baisse des revenus de la famille avec pour conséquence une remise en cause fondamentale du mode de vie (confort, de l'affectivité parentale etc.).

L'absence parentale entraîne généralement un déficit au niveau de la prise en charge de l'enfant, tant sur le plan socio-affectif qu'éducationnel. En effet, les enfants peuvent être utilisés comme source de revenus (mendicité avec utilisation d'orphelins) ou abandonnés à eux mêmes (les jeunes de la rue proviennent dans une proportion importante de familles incomplètes).

La prise en charge des enfants de « familles incomplètes » présente des difficultés réelles. Elle est dramatique pour les orphelins si c'est le père pourvoyeur de la famille qui décède en laissant une nombreuse progéniture. Quant aux enfants de divorcés, ils subissent dans tous les cas un choc psychologique qui a besoin d'un contexte favorable pour être résorbé. Ce qui n'est pas toujours le cas s'il persiste un conflit latent entre ses parents et si l'enfant se retrouve avec une tante ou un beau père qui le rejette.

Les enfants de « famille incomplète » ont besoin d'un accompagnement particulier qui tienne compte de l'âge de l'enfant, de l'état de santé de celui-ci et des valeurs socio-culturelles.

## 2. LES ENFANTS MENDIANTS

C'est la catégorie la plus importante, quantitativement au Sénégal, constituée par les « talibés<sup>\*</sup> ». Ces derniers proviennent du « daara » qui est défini comme une structure de formation et d'éducation liée à la religion musulmane. Son rôle premier est d'assurer la permanence du message coranique par un système d'enseignement basé sur la mémorisation du Saint Coran.

Le phénomène de la mendicité est très ancien, certains le revendiquent comme un élément du patrimoine culturel et religieux du pays. Il a cependant, connu une poussée fulgurante, surtout dans la capitale Dakar, pendant ces dernières années. La dévaluation du franc CFA<sup>\*</sup> ne semble pas arranger les choses. Des familles entières se retrouvent maintenant dans les rues pour tendre la main.

Talibés, mendiants pour la plupart, conducteurs d'aveugles, petites filles restant dans la rue avec leurs familles, jumeaux de circonstance etc., la présence de ces enfants dans la rue est principalement dictée par la nécessité de participer à la survie quotidienne de leur famille et de leur tuteurs.

---

\* talibés : enfants des écoles coraniques

\* CFA : Communautés Financières d'Afrique

S'ils sont exposés à toute une gamme de risques et de dangers, ils conservent toujours un lien avec leur famille ou vivent avec elle. Ils respectent les coutumes locales et leur comportement est régi par une certaine éthique.

Cependant, ils consomment parfois tabac, alcool et diverses drogues. Des viols et des humiliations subis par des jeunes filles mendiants contraintes de squatter avec leurs mères dans des endroits précaires de la capitale.

Les talibés mendiants dont le nombre est estimé à 100 000 proviennent pour une grande proportion de zones rurales pauvres. Ce sont tous des garçons dont l'âge varie de 4 à 25 ans (86 % ont moins de 15 ans).

Dans la plupart des cas les conditions de vie des talibés mendiants laissent à désirer. Un certain nombre de contraintes pèse sur eux. Il s'agit notamment :

- de la professionnalisation de la mendicité (ils vivent pratiquement du produit de la mendicité) ;
- de la précarité de l'environnement matériel et pédagogique (ils n'apprennent qu'essentiellement le coran par mémorisation et la plupart des « daaras » n'ont pas de locaux) ;
- des conditions sanitaires et nutritionnelles effroyables (malnutrition, mauvaise hygiène, etc.) ;
- des mauvais traitements (ils font souvent l'objet de châtiments corporels, privations etc.) ;
- de l'exposition aux dangers de la rue (violence et deviances etc.) ;
- de misérables conditions d'existence (47 % des talibés ne reçoivent pas la visite d'un membre de la famille).



Les éléments sous-jacents qui entretiennent la misère des « talibés » mendians se situent à deux niveaux : les marabouts\* et les parents.

- Les marabouts démunis face à la prise en charge des « talibés » sont obligés de les mettre à contribution. Cependant, face à l'appât du gain facile, les déviations sont monnaie courante. Ainsi, les « talibés » deviennent très facilement sources de revenu pour le marabout et sa famille au détriment de l'éducation islamique pour laquelle ils étaient envoyés au « daara ». Certains « talibés » consacrent jusqu'à 10 heures par jour à la mendicité (UNICEF).

- Les parents soit par un engagement religieux biaisé, ou une fuite devant la responsabilité parentale, abandonnent le sort de leur enfant entre les mains du marabout. Certains parents peuvent rester plusieurs années sans s'enquérir des nouvelles de leur enfant.

### **3. LES JEUNES ENFANTS TRAVAILLEURS**

Au Sénégal le phénomène des jeunes enfants travailleurs est perçu comme un moyen de socialisation, d'apprentissage mais aussi de plus en plus comme un apport supplémentaire de revenus pour les familles pauvres.

Le dernier recensement de la population fait ressortir que les enfants travailleurs de 6 à 14 ans sont au nombre 183 914 soit 12 % de cette classe d'âge. 45 % des filles en activité touchent un salaire contre seulement 4 % des garçons. La répartition par métier montre que 52,6 % sont des aides familiaux, 25 % des employés salariés, 15 % des apprentis, 3 % travaillent pour leur propre compte. 44 % perçoivent un salaire mensuel tandis que 3 % sont payés à la tâche. Le

---

\* Enquête réalisée sur 6300 talibés à Dakar.

revenu moyen mensuel, tous âges et occupations confondus, est de l'ordre de 6 700 F CFA pour les garçons et 4 500 F CFA pour les filles (avant dévaluation).

Ce qui est préoccupant dans la situation de ces enfants c'est qu'outre le fait d'être privés d'éducation et de loisirs, ils sont victimes d'exploitation et vivent des conditions de travail menaçantes pour leur santé et préjudiciables à leur développement.

#### 4. LES ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE

Les enfants et jeunes de la rue font de plus en plus partie du paysage des grandes villes du Sénégal. C'était un phénomène connu de longue date dans les pays occidentaux et américains (depuis 1774 en Colombie).

Nous retenons la définition suivante pour les enfants et jeunes de la rue : *« la rue est devenue la demeure habituelle, la source de moyens de subsistance pour les enfants et les jeunes, qui ne vivent pas avec un ou des adultes responsables avec lesquels sont établis des liens parentaux et psychologiques d'affection ».*

Ces enfants et jeunes de la rue sont estimés à environ 100 millions dans les pays sous développés et à environ 30 000 dans la région de Dakar. L'imprécision de ce chiffre montre à quel point ces enfants sont des exclus de la société car ils échappent à toute forme de recensement.

Ils sont cependant bien visibles dans les grandes villes africaines. L'Afrique continent où traditionnellement la famille nombreuses était une source de fierté et où la rue était considérée comme le centre de la vie communautaire, est interpellé à son tour. La rue devient un lieu anonyme et des enfants y sont jetés.

A Dakar, le phénomène des enfants et jeunes de la rue est bien présent. Ce sont ces enfants qui ne vont plus à l'école, ne vont pas non plus en apprentissage et ne restent pas dans leur famille. Ils préfèrent vivre dans la rue et y exercent de temps en temps de petit boulots.

Ces enfants de la rue sont décrits comme étant trahis et rejetés par la société en tant que victimes d'un même fléau : La désintégration de la famille. Il apparait à ce niveau la responsabilité familiale comme une des composantes essentielles du phénomène.

La présence de l'enfant ou du jeune dans la rue serait aussi liée à la recherche de satisfaction d'un certain nombre de besoins qui ne sont pas satisfaits par la famille, tel que, la nourriture, l'habillement, le gîte. Ainsi, ces enfants et jeunes ont un point commun c'est qu'ils doivent faire face à eux mêmes aux dures réalités de l'apprentissage de la vie. Il s'agit pour eux de trouver la meilleure stratégie de survie.

La situation des enfants et jeunes de la rue est préoccupante car c'est une composante essentielle de la société. Il est donc impérieux de dégager une stratégie pour insérer ces enfants dans la vie communautaire, pour canaliser leur énergies et éviter leur marginalisation.

Les enfants de la rue sont les enfants de pauvres. Leurs pères avaient choisi l'exode rural pour venir en ville dans l'espoir de pouvoir trouver une vie meilleure. Mais en général, l'expérience n'étant pas concluante cela aboutit soit à la rupture du ménage soit à des charges familiales insupportables et évidemment à des perturbations dans l'éducation des enfants.

## **5. LES ENFANTS HANDICAPES OU DE PARENTS HANDICAPES**

Les personnes handicapées sont considérées, notamment par les services de l'Action Sociale au Sénégal, comme une population devant bénéficier d'un encadrement rapproché. Cette nécessité s'impose d'avantage lorsqu'il s'agit d'enfants handicapés.

L'effectif des handicapés, de 0 à 14 ans s'élève à environ 40 000. Au fil des années, ces enfants, handicapés physiques ou mentaux, voient leur conditions subir une dégradation constante par l'abandon progressif de leur prise en charge par leurs familles. Le gouvernement tente, par la création de structures spécialisées, de prendre en charge les besoins spécifiques de chaque catégorie d'enfants handicapés et d'assurer leur réinsertion sociale.

Si en milieu rural sénégalais, l'enfant handicapé est pris en charge par la communauté villageoise, il n'en est pas de même à Dakar où on retrouve un grand nombre de ces enfants, en âge de fréquenter des établissements d'enseignement, dans la rue faute de pouvoir bénéficier d'un encadrement spécialisé. En effet, sur les 10 % de personnes handicapées que compte le Sénégal, les centres qui sont chargés de leur rééducation et de leur réinsertion n'en accueillent qu'environ 1/100<sup>e</sup>. Les handicaps des enfants sont souvent

congénitaux, mais ils peuvent aussi être causés par des accidents ou même la violence des adultes.

Privés d'école, les adolescents atteints de handicaps moteurs versent dans le vagabondage et s'exposent à des rafles policières, si non à des accidents ou agressions multiples.

## **6. LES ENFANTS DE FAMILLES INDIGENTES**

Il s'agit à ce niveau de considérer le lien étroit qui existe entre le niveau de vie des familles et la satisfaction des besoins liés au développement de l'enfant. Il a été évoqué plus haut que la pauvreté des familles se répercute dramatiquement sur les personnes les plus vulnérables et donc particulièrement les enfants. Ceux-ci peuvent être privés jusqu'aux besoins les plus élémentaires que sont l'alimentation, le logement, l'instruction, les soins médicaux, l'habillement décent.

## **III- LES INTERVENTIONS INSTITUTIONNELLES EN FAVEUR DE L'ENFANCE DESHERITEE**

Il s'agit à ce niveau de présenter d'une part les actions qui se mènent sur le terrain (les interventions de l'Etat ainsi que des collectivités locales, les actions menées par les Organisations et Institutions privées).

Ce dispositif stratégique a été enclenché dans les années 70.

## **A. LES INTERVENTIONS DE L'ETAT**

### **1. EN MATIERE D'ACTION SOCIALE**

La politique de l'Etat est exécutée par la Direction de l'Action Sociale DAS en faveur de l'enfance déshéritée au sein de la Division des Centres d'Education non Conventionnelle (sauvegarde de l'enfance). L'enfant déshérité est compris comme relevant de plusieurs catégories. C'est aussi bien l'orphelin, celui dont les parents sont divorcés, celui de parents indigents, celui qui est victime du comportement déviant de ses parents, l'enfant handicapé ou de parents handicapés, etc.

Elle a pour mission la correction des déséquilibres, des inégalités sociales, l'assistance aux familles nécessiteuses, la promotion sociale des personnes handicapées et l'encadrement des centres d'éducation non conventionnelle.

La DAS supervise et appuie un ensemble de structures conventionnelles et non conventionnelles destinées à la prise en charge et à l'encadrement des enfants en situation difficile.

Et pour faire face à toutes les demandes, la DAS d'une part gère une ligne de crédit au profit des mineurs indigents, orphelins de père ou abandonnés (décret 69 - 1054 du 23 septembre 1969) ; et d'autre part attribue des subventions annuelles aux « daaras » et institutions d'accueil ou d'éducation non conventionnelle vers lesquels sont orientés des enfants déshérités (Fonds d'aide à l'enfance déshérités et aux actions d'éducation non conventionnelle institué par la loi 79 - 61 du 25 juin 1979).

Ce fonds permet de subventionner annuellement des écoles coraniques, des associations, des structures tels que les villages d'enfants SOS, les orphelinats, les pouponnières, etc... Il faut ajouter qu'en plus de la subvention, certains « daaras » bénéficient, depuis la mise sur pied du programme conjoint UNICEF - ETAT du Sénégal (P.E.S.P.D.)<sup>\*</sup>, d'aide en vivres ou en médicaments et de soutien pour les activités d'autre prise en charge. Ces « daaras » sélectionnés font l'objet d'un encadrement spécifique et rapproché avec l'appui des C.P.R.S.<sup>\*</sup>.

La rareté des ressources, combinée aux mutations sociales qui ne sont pas sans perturber les structures de prise en charge communautaire des problèmes sociaux, font que de plus en plus de personnes s'adressent aux services de l'Action Sociale face aux difficultés de la vie quotidienne. Ainsi, le nombre élevé de demandes d'assistance pour l'entretien des enfants en situation difficile ne peuvent être satisfaites que partiellement.

En plus de la gestion des secours pour la prise en charge des enfants en situation difficile, la Direction de l'Action Sociale veille à l'application de la politique sociale de l'Etat et s'appuie sur les structures de base que sont les C.P.R.S. Ainsi la Division des centres d'Education Non Conventionnelle qui est chargée de la sauvegarde de l'enfance :

- Apporte une assistance et un encadrement aux enfants déshérités ;
- Mène des actions pour lutter contre la mendicité des « talibés » ;
- Apporte son soutien aux daaras pour l'amélioration des conditions de vie des « talibés » ;
- Soutien la scolarisation et la formation professionnelle des enfants déshérités ;

---

<sup>\*</sup> P.E.S.P.D. : Programme d'Enfant en Situation Particulièrement Difficile

<sup>\*</sup> C.P.R.S. : Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale

- Entreprennd toute action visant à lutter contre l'exclusion sociale des enfants déshérités ;
- Collecte et exploite toutes les données pouvant permettre une meilleure connaissance de la problématique de l'enfance en situation difficile ;
- Entretien une collaboration avec les structures oeuvrant au profit de l'enfance déshéritée.

## 2. EN MATIERE JURIDIQUE

A ce niveau, nous évoquerons les actions menées par la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) qui relève du Ministère de la justice. Cette Direction qui prend en charge les enfants délinquants ou en danger moral s'appuie sur un service central et les services extérieurs que sont les Centres de Protection Sociale (CPS) et les Centres d'Adaptation Sociale (CAS). Les Centre de Sauvegarde (CS). qui fonctionnent sous le régime du demie ponsionnat, les services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), les Centres Polyvalents (CP).

Pour terminer avec le volet portant sur les actions menées par l'Etat en faveur de la protection de l'enfant, nous relevons un certain nombre de mesures tant au niveau préventif que répressif. Nous citerons entre autres l'article 245 du code pénal qui interdit la mendicité (1975), la ratification en juillet 1990 de convention relative aux Droits de l'Enfant, l'élaboration du plan national d'action en faveur de l'enfant en 1991, la célébration depuis 1988 de la semaine national de l'Enfance.

L'avancée la plus significative se trouve être la ratification de la convention sur les droits de l'Enfant qui notamment en ces articles 19, et 20 (protection contre les mauvais traitements), Art. 32 (Travail des enfants), Art. 33 (usage de stupéfiants), Art. 34 et 36 (Exploitation des enfants) met l'accent sur la protection dont devraient bénéficier les enfants.

En effet, la convention offre des perspectives nouvelles aux enfants mais donne aussi l'occasion aux travailleurs sociaux de s'appuyer sur elle pour élaborer un véritable programme d'action sociale envers les enfants et les familles.

## **2. LES INTERVENTIONS DES COLLECTIVITES LOCALES**

On prend ici l'exemple de la Commune de Dakar : par le biais de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS). En tant que demembrement de l'Etat, la commune de Dakar appuie celui ci en vue de l'amélioration de la qualité de vie des populations et surtout les couches les plus vulnérables. Ainsi, les actions sont orientées d'une part, vers des groupes (famille, enfant, personnes de 3ème âge, etc.) par une politique d'assistance et d'autre part, sur le milieu lui même avec l'amélioration du cadre de vie par un développement des équipements collectifs. On note, entre autres actions menées :

- aide périodique aux nécessiteux ;
- assistance aux enfants naturels ou abandonnés ;
- placement de jeunes en difficulté dans des écoles de formation.

Au titre des infrastructures, il est intéressant de relever la création de centres sociaux, de centres et postes de santé, de maternité qui représentent 80 % des infrastructures de base du Département de Dakar.

Actuellement, la commune de Dakar exécute un programme destiné à l'amélioration de l'état de santé des « talibés » avec l'implication de son personnel médical et de ses infrastructures sanitaires.

Ici, il s'est agi pour la dite municipalité de s'atteler à des actions d'urgence et de survie en faveur des « talibés », par le biais d'un plan d'action pour une couverture sanitaire et sociale. Ces actions qui ne concernent qu'une quarantaine de « daaras » peuvent être mieux organisées et pérennisées à travers toute la région de Dakar, avec l'appui et la collaboration de la Direction de l'Action Sociale et d'ONG spécialisées.

A l'instar de la commune de Dakar, on peut s'attendre à ce que les autres collectives locales s'engagent d'avantage dans la protection de l'enfance avec l'avènement de la régionalisation qui leur transfère des compétences en matière d'Action sociale.

### **C. LES INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS, ASSOCIATIONS ET AUTRES STRUCTURES NON GOUVERNEMENTALES**

En dehors de la Direction Nationale de l'Action Sociale et de la commune, la sauvegarde de l'enfant intéresse des Organisations non Gouvernementales (ONG), Associations, Institutions dont certaines sont du secteur privé ou d'obédience religieuse. Nous devons souligner que dans le domaine de la santé, ce sont les institutions religieuses et les organismes non gouvernementaux qui oeuvrent le plus en faveur de l'aide à l'enfance : surveillance nutritionnelle, soins maternel et infantile, programme de planning familial, mise en place de crèches et d'orphelinat, etc.

Ainsi, dans le cadre de l'appui aux efforts de développement entrepris par le gouvernement sénégalais, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Institutions, travaillent dans plusieurs secteurs de la vie économiques du pays, conformément aux politiques définies par l'Etat. Les interventions de ces structures sont variées et visent généralement le bien être des populations.

L'expérience déjà vécue à travers la collaboration et le partenariat avec certaines d'entre elles, couplée de l'exploitation faite de la documentation du conseil, permet de faire une analyse de l'intervention des ONG et Institutions travaillant en faveur de l'Enfance.

La démarche suivie dans cette analyse met l'accent sur un examen des secteurs d'intervention en rapport avec les stratégies, modes d'interventions utilisées pour la mise en oeuvre des programmes.

Ensuite, les résultats obtenus permettront de dégager un ensemble de suggestions et / ou recommandations qui devraient effectivement être prises en compte dans le processus de consolidation des acquis, pour favoriser une prise en charge plus appropriée des enfants déshérités.

Par ailleurs, l'exploitation du document du CONGAD\* permet d'obtenir des statistiques sur certaines ONG intervenant en faveur de l'Enfance, ainsi que leur modes d'intervention (stratégies) et les domaines d'intervention.

On relève que les modes d'intervention de ces ONG sont pratiquement dominés par la formation, l'appui technique et l'information.

---

\* CONGAD . Conseil des Organisations Non Gouvernementales.

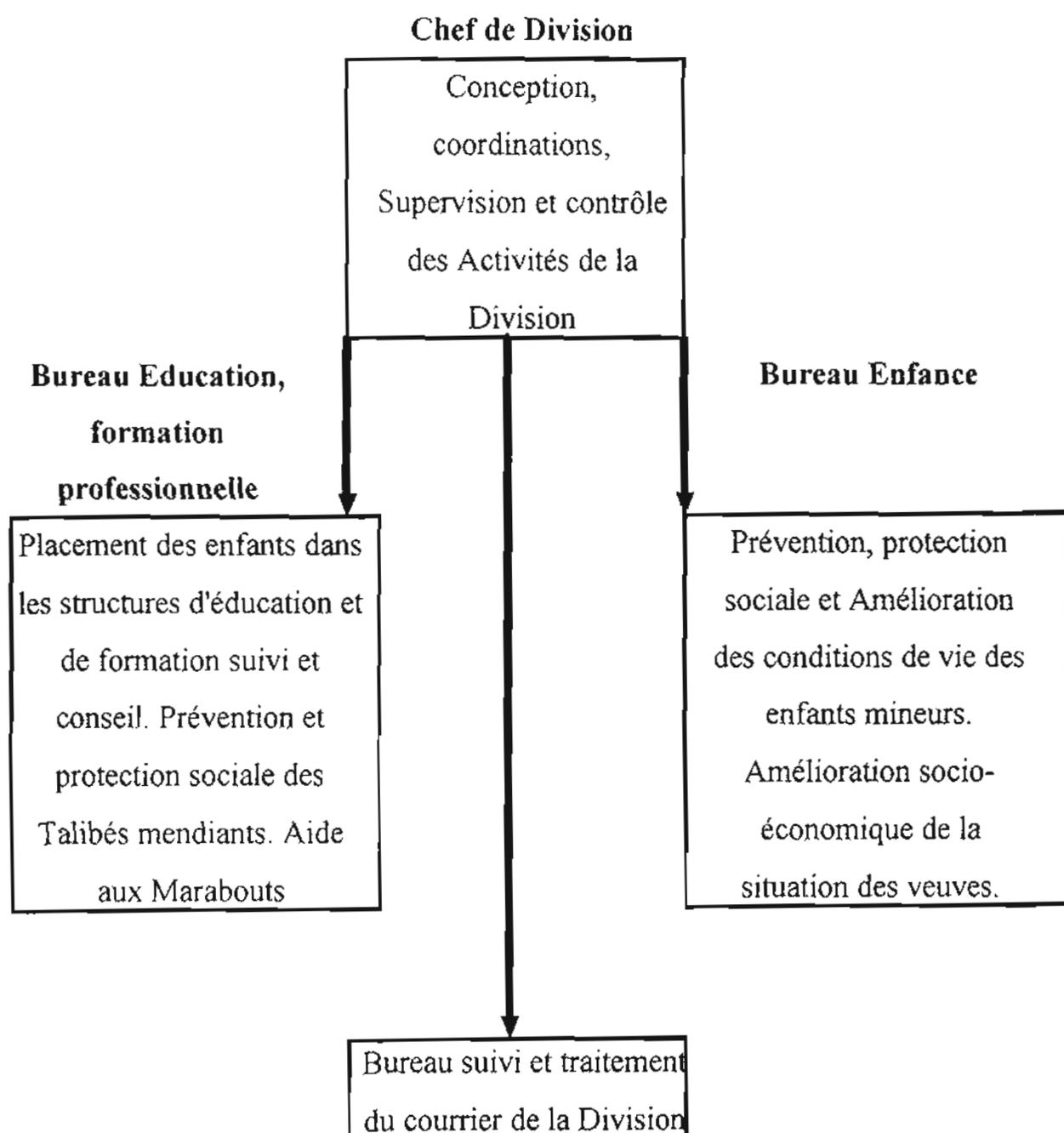
Au regard de cette situation, il serait juste d'admettre que la stratégie d'intervention, dans la globalité est efficace puisqu'elle recoupe avec la notion d'IEC (Information - Education - Communication), qui, comme généralement acceptée, est incontournable pour tout processus de développement soutenu et durable.

Une simple analyse, nous permet de remarquer que plusieurs ONG établies au Sénégal interviennent dans les mêmes domaines d'activités, et même souvent, dans les mêmes zones d'intervention.

Il ne serait donc pas surprenant d'observer des confrontations entre des actions similaires menées par différentes ONG. Une meilleure connaissance des cibles (différentes catégories d'enfants en situation difficile) est indispensable pour définir la meilleure politique et déterminer les interventions les plus appropriées.

Le volet de l'Enfance, tout aussi important que les autres domaines d'intervention des ONG, mérite que des efforts soient faits, pour redéfinir un meilleur cadre d'intervention, orientant les actions des ONG vers la réelle satisfaction des préoccupations des enfants concernés. Cela ne semble possible qu'en faisant jouer à l'Etat son rôle de coordination et en réorganisant les ONG pour qu'elles agissent dans une dynamique de concertation.

LA STRUCTURE DES CENTRES D'EDUCATION NON  
CONVENTIONNELLE (DAS)



## **Institutions en faveur des enfants au Sénégal**

- \* *Le Ministère de la famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MFASSN)* est chargé spécialement de promouvoir la femme, l'enfant et la famille. Il assure la coordination des actions et mesures en faveur de l'Enfant.
  
- \* *Le plan d'action National pour l'Enfance* finalisé en juillet 1991 est élaboré suite au sommet Mondial pour l'Enfant, par une concertation nationale autour du MFASSN. Une évaluation d'étape du plan National de l'Enfant est en préparation.
  
- \* *La journée de l'Enfant Africain* : elle est régulièrement célébrée, le 6 juin de chaque année.
  
- \* *La semaine Nationale de l'Enfant* : elle se tient aussi chaque année sous l'égide du Ministère de la famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale sur un thème impliquant l'ensemble des services étatiques et des ONG s'intéressant à la question des enfants.
  
- \* *Le Gala de l'Enfant* : il se tient annuellement sous la présidence du Chef de l'Etat sur un thème en rapport avec les besoins exprimés par les enfants. Les galas sont des temps forts de collecte de fonds pour des actions de solidarité en direction des enfants défavorisés.
  
- \* *Le Parlement des Enfants* : créé en 1994, reconnu en 1997, le parlement des enfants a des demembrements jusqu'au niveau local. Il a eu à effectuer un

certain nombre d'activités qui ont été des temps forts de mobilisation et qui ont permis aux enfants de faire part de leurs propres préoccupations.

Le parlement des Enfants participe :

- Aux sessions annuelles de l'Assemblée Nationale ;
  - Aux sessions annuelles du Conseil Economique et Social au cours desquelles les Ministres de la République sont interpellés sur la promesse faite aux enfants et sur l'obligation de respect de la Convention devant les députés et des invités (Société Civile) ;
  - Membre du conseil National de la Jeunesse.
- \* *Le Tribunal pour Enfant* : chaque région (10) est doté d'un tribunal pour enfant domicilié au tribunal régional. Il est compétent en matière des délits commis par les mineur(e)s.

Pour les enfants en conflits avec la loi, les tribunaux privilégient les mesures de type éducatif (placement familial scolaire ou professionnel).

## **Chapitre I : APPROCHE METHODOLOGIQUE**

### **A. L'ENQUETE**

#### **1. CADRE DE L'ENQUETE**

Le recueil des données et la quête d'informations relatives à l'étude nous ont amené à effectuer des recherches dans différents milieux que sont :

- L'UNICEF ;
- ENDA.T.m ;
- Christian Children's FUND ;
- Plan International ;
- Ministère de la famille, de l'action sociale et de la solidarité nationale ;
- Direction d'action sociale ;
- Bureau national de coordination des VESOS au Sénégal ;
- Le village d'enfants SOS de Dakar ;
- Le foyer des jeunes de Mbao.

#### **2. LA POPULATION ENQUETEE ET LES INSTRUMENTS DE COLLECTE DES DONNEES**

Les acteurs de notre étude sont : les responsables et les intervenants en faveurs des enfants en situations difficile et plus particulièrement les responsables et les usagers du village SOS de Dakar. Nous avons présenté à un guide d'entretien (voir annexe) à l'ensemble des acteurs. Un guide dont le contexte tente de cerner le phénomène des enfants en situation difficile au Sénégal. Un autre guide qui touche directement le village d'enfants SOS de Dakar.

### 3. LES LIEUX DE DONNEES

Dans quelques ONG et les directions, nous n'avons rencontré aucune difficulté pour accéder à l'information recherchée. En effet, celle-ci nous a été présentée de façon très claire par les responsables. Certes, nous avons quelque difficultés pour accéder au village d'enfants SOS de Dakar, ce qui a poussé la Direction d'Etude de l'INSEPS à adresser une demande officielle au Directeur National des VESOS du Sénégal. Le but poursuivi était de tenter de mettre en exergue le mécanisme mis en oeuvre par le village d'enfants SOS de Dakar pour une catégorie d'enfants en situation difficile.

- Deuxièmement nous nous sommes adressés à l'UNICEF pour avoir le rapport concernant la situation de l'Enfance au Sénégal.

- Troisièmement nous avons visité ENDA Tier Monde, Christian Children's Fund et Plan International trois parmi les ONG qui sont installées au Sénégal intervenant et travaillant pour le sauvegarde de l'enfance déshéritée, et qui présentent l'aide et l'assistance sur divers plans pour les familles défavorisées. Agir directement soit en matière d'éducation, de santé, nutritionnel et même social.

- Quatrièmement, nous nous sommes rendus au Ministère de la Famille de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, nous avons axé notre tâche sur les différents programmes, politiques et orientations menés en faveur des enfants en situation difficile au Sénégal.

- Cinquièmement, nous avons demandé à la Direction de l'Assistance Sociale dans le but d'avoir d'amples informations sur la nature des interventions et les différents programmes qui ciblent soit les familles défavorisées ou directement

les enfants déshérités et qui permettent et facilitent l'insertion sociale de ces enfants.

#### **4. LE GUIDE D'ENTRETIEN**

Le guide d'entretien a été présenté aux responsables du Ministère de la Famille de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, chargés de mener des programmes et des projets en faveur de ces enfants.

Nous nous sommes entretenus avec les personnes ressources suivantes : le chef de la division de l'éducation non conventionnelle de la DAS, le Directeur du BNC des VESOS, le responsable de la cellule d'encadrement des jeunes, l'assistante sociale et quelque adolescents sortants du VESOS de Dakar.

Le guide d'entretien que nous avons utilisé est constitué de questions directes, donc des entretiens directifs.

#### **5. LES LIMITES DE L'ENQUETE**

Notre objectif au départ était de toucher le maximum des personnes diverses (enfants de VESOS Dakar, le directeur du village, les mères SOS, la mère conseillère, quelques travailleurs). Ceci n'a pu se réaliser comme nous le souhaitons car nous étions confronté à des obstacles (accès difficile au VESOS de Dakar) cela a limité le nombre d'interviews. Est ce dû à notre situation d'étranger ? En effet, il est parfois difficile que les institutions nationales laisse les étrangers faire des recherches sur les sujets sensibles. Cela nous le comprenons car les institutions ne savent pas généralement à quelles fins servent les données recueillies.

On a tenté aussi d'interviewer quelques citoyens sur le VESOS de Dakar, les enfants en situation difficile au Sénégal et sur la convention relative aux droits de l'Enfant, mais malheureusement nous n'y sommes pas arrivés à échouer pour la simple raison que la plupart des sujets ignorent les thèmes évoqués ci-dessus.

## 6. PRESENTATION DES RESULTATS

**TABLEAU N°1**

**SECOURS PUPILLES ACCORDES PAR LA "DAS"  
SITUATION DES DOSSIERS PAR REGION (JUILLET 1996)**

| Région       | Nombre de Dossiers |              | Nombre<br>d'Enfants Secourus | % De<br>Satisfaction |
|--------------|--------------------|--------------|------------------------------|----------------------|
|              | Reçus              | Sélectionnés |                              |                      |
| Dakar        | 130                | 98 (44,5 %)  | 187 (44,9 %)                 | 75,3 %               |
| Diourbel     | 15                 | 11 (5 %)     | 18 (4,3 %)                   | 73,3 %               |
| Fatick       | 16                 | 12 (5,4 %)   | 24 (5,7 %)                   | 75 %                 |
| Kaolack      | 22                 | 15 (6,8 %)   | 27 (6,5 %)                   | 68 %                 |
| Kolda        | 15                 | 12 (5,5 %)   | 20 (4,8 %)                   | 80 %                 |
| Louga        | 20                 | 16 (7,3 %)   | 32 (7,7 %)                   | 80 %                 |
| Saint-Louis  | 19                 | 16 (7,3 %)   | 29 (6,9 %)                   | 84 %                 |
| Tamba        | 03                 | 03 (1,4 %)   | 05 (1,2 %)                   | 100 %                |
| Thiès        | 40                 | 34 (15,4 %)  | 67 (16,1 %)                  | 85 %                 |
| Ziguinchor   | 03                 | 03 (1,4 %)   | 07 (1,6 %)                   | 100 %                |
| <b>TOTAL</b> | <b>283</b>         | <b>220</b>   | <b>416</b>                   | <b>77,7 %</b>        |

- Le tableau de secours des filles accordés par la DAS. selon les régions, nous montre bien que le grand nombre des dossiers proviennent de Dakar, on voit bien que les enfants en situation difficile se concentrent dans les grandes villes du Sénégal et surtout la capitale Dakar, avec 130 dossiers reçus, et 98 dossiers sélectionnés soit un taux 44,5 %, avec 187 d'enfants secourus, soit un pourcentage de 44,9 %.

La région de Thiès vient en 2ème position avec 40 dossiers reçus et 34 dossiers sélectionnés soit un pourcentage (15,4 %), avec 67 d'enfants secourus, soit un pourcentage 16,1 %.

Ces chiffres, montrent bien que dans les grandes villes telles que Dakar, Thiès où la situation sociale des familles est difficile et précaire les enfants sont laissés à eux mêmes et sont négligés par les familles.

- La région de Tambacounda et de Ziguinchor présentent des chiffres bas selon le tableau cela s'explique pour le fait que les familles dans ces régions ne connaissent pas encore la dislocation familiale elles n'abandonnent pas leurs enfants grâce à leur référence à la tradition forte qui marque leur société.

- Parmi 283 dossiers reçus seuls 220 dossiers sont sélectionnés et ça selon d'une part la particularité des cas qui nécessite une urgente assistance pour les enfants déshérités et d'autre part par l'insuffisance des structures désignées pour les enfants en situation difficile qui limitent l'intervention et le soutien de la DAS.

- Le tableau nous donne le nombre des enfants secourus pendant la période juillet 1996, c'est un total de 416 enfants. Cela confirme ce que nous avons dit plus haut on constate que malgré le nombre important des enfants en situation difficile

au Sénégal, seul un nombre très réduit bénéficie de l'assistance de l'Etat et des ONG. C'est en quelque sorte une goutte d'eau dans la mer.

- Parmi 283 dossiers reçus au niveau de la DAS seuls 220 sont sélectionnés, selon les critères suivants.
- Une priorité est donnée aux cas urgents qui nécessitent une assistance urgente pour les enfants déshérités.
- Puis aux cas selon la capacité d'accueil des différentes structures.

## Les enfants du VESOS de Dakar

\* TABLEAU N°2 :

### REPARTITION DES ENFANTS SUIVANT LEUR MAISON FAMILIALE DANS LE VESOS

| MAISON FAMILIALE | GARÇONS   | FILLES    | TOTAL      |
|------------------|-----------|-----------|------------|
| 1ère maison      | 6         | 3         | 9          |
| 2ème maison      | 3         | 6         | 9          |
| 3ème maison      | 6         | 3         | 9          |
| 4ème maison      | 8         | 2         | 10         |
| 5ème maison      | 6         | 3         | 9          |
| 6ème maison      | 6         | 3         | 9          |
| 7ème maison      | 6         | 3         | 9          |
| 8ème maison      | 5         | 4         | 9          |
| 9ème maison      | 4         | 5         | 9          |
| 10ème maison     | 6         | 4         | 10         |
| 11ème maison     | 6         | 3         | 9          |
| 12ème maison     | 4         | 6         | 10         |
| 13ème maison     | 4         | 5         | 9          |
| 14ème maison     | 4         | 1         | 5          |
| <b>TOTAL</b>     | <b>74</b> | <b>51</b> | <b>125</b> |

Comme nous l'avons déjà énoncé plus haut le nombre des maisons familiales est de 14 demeures etc... le nombre total des enfants placés au VESOS de Dakar est 125 enfants.

Le tableau, nous montre que le nombre des garçons est plus élevé que le nombre des filles soit un taux de 59,2 % garçons et les filles 40,8 % cela s'explique par le contexte socioculturel qui fait qu'on se sépare plus facilement des garçons que des filles. Les filles peuvent être rapidement productives. Elles peuvent travailler comme domestiques de maison, vendeuses d'eau ou d'arachide et se marier précocement etc... De même, les filles peuvent aussi contribuer à la satisfaction des besoins de consommation de la famille démunie.

- Le nombre d'enfant placés dans chaque maison familiale varie entre 9 et 10 enfants. On remarque qu'il y a une seule maison contre 5 enfants. Cela s'explique que la maison (14ème maison) est nouvellement ouverte.

- Le tableau nous montre aussi que le nombre des garçons dans chaque maison est généralement plus élevé que celui des filles.

\* **TABLEAU N°3 :**

**CARACTERISTIQUE DES ENFANTS PLACES DANS LE VESOS DE  
DAKAR**

| <b>Nbre de Maison<br/>Familiale</b> | <b>Abandonnée</b> | <b>Orph. Total</b> | <b>Orph. Part.</b> | <b>Cas sociaux</b> |
|-------------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1                                   | 2                 | 0                  | 3                  | 4                  |
| 2                                   | 0                 | 1                  | 5                  | 3                  |
| 3                                   | 1                 | 0                  | 5                  | 3                  |
| 4                                   | 1                 | 1                  | 1                  | 7                  |
| 5                                   | 0                 | 1                  | 4                  | 4                  |
| 6                                   | 0                 | 1                  | 4                  | 4                  |
| 7                                   | 0                 | 0                  | 2                  | 7                  |
| 8                                   | 0                 | 2                  | 3                  | 4                  |
| 9                                   | 0                 | 0                  | 3                  | 6                  |
| 10                                  | 0                 | 0                  | 1                  | 9                  |
| 11                                  | 0                 | 2                  | 2                  | 5                  |
| 12                                  | 0                 | 0                  | 7                  | 3                  |
| 13                                  | 0                 | 0                  | 3                  | 6                  |
| 14                                  | 0                 | 0                  | 0                  | 5                  |
| <b>Total</b>                        | <b>4</b>          | <b>8</b>           | <b>43</b>          | <b>70</b>          |

Selon le tableau n°2 ci-dessus, on peut déduire que parmi les 125 enfants placés, le facteur dominant nombre d'enfants qui représente les cas sociaux et le plus élevé soit 70 enfants avec un pourcentage de 56 %, les enfants orphelins partiels sont de 34,4 % en deuxième position, avec un taux de 34,4 %. Les

enfants orphelins totaux sont en troisième position soit avec un pourcentage de 06,4 % et en dernier lieu ce sont les abandonnés avec un pourcentage de 3,2 %.

Selon le tableau ci-dessus on constate que le nombre d'enfants représentant les cas sociaux est plus élevé, ils sont 70 enfants ; ce qui fait un taux de 56 % alors que les orphelins partiels (ayant perdu un parent le plus souvent le père chef de famille qui s'occupait de tout) sont au nombre de 43 soit un taux 34,4 %, alors que les orphelins totaux (ayant perdu tous les parents) sont en troisième position avec un taux de 06,4 % ce qui est faible.

Les enfants abandonnés eux constituent la portion congrue ils sont 4, ce qui représente un taux de 03,2 %.

Ceci nous amène à dire que dans la prise en charge des enfants, la situation économique des familles (familles pauvres sans ressources) est le critère dominant dans le choix des enfants à placer en VESOS ensuite viennent les orphelins partiels. L'autre constat c'est que les orphelins totaux ne sont pas pris en compte alors qu'ils sont supposés être dans une situation plus précaire que celle des autres.

\* **TABLEAU N°4 :**

**REPARTITION DES ENFANTS SELON LA RELIGION ET LA  
SCOLARISATION**

| <b>Nbre d'enfant dans la maison</b> | <b>Musulmane</b> | <b>Chrétienne</b> | <b>Non Scolarisés</b> |
|-------------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| 9                                   | 7                | 2                 | 0                     |
| 9                                   | 9                | 0                 | 1                     |
| 9                                   | 8                | 1                 | 1                     |
| 10                                  | 8                | 2                 | 0                     |
| 9                                   | 6                | 3                 | 1                     |
| 9                                   | 8                | 1                 | 0                     |
| 9                                   | 7                | 2                 | 0                     |
| 9                                   | 5                | 4                 | 0                     |
| 9                                   | 6                | 3                 | 0                     |
| 10                                  | 10               | 0                 | 2                     |
| 9                                   | 3                | 6                 | 0                     |
| 10                                  | 10               | 0                 | 0                     |
| 9                                   | 8                | 1                 | 0                     |
| 5                                   | 5                | 0                 | 1                     |
| <b>Total</b>                        | <b>100</b>       | <b>25</b>         | <b>6</b>              |

Les enfants sont admis sans distinction ethnique ou religieuse et le tableau révèle une forte prédominance des enfants musulmans : 80 % contre 20 % de chrétiens.

En outre, les données reflètent la prédominance des musulmans au Sénégal : 94 % contre 4 % pour les chrétiens et 2 % autres religions. On peut dire que les enfants qui vivent dans la même maison familiale peuvent acquérir des valeurs et intérioriser des modèles culturels différents causés par l'interpénétration des cultures (musulmane et chrétienne), dès lors on peut parler une véritable osmoser des traits culturels propres a deux groupes ayant une religion différente amenés à vivre ensemble de façon continue et durable.

Cela aussi développe, chez les enfants l'esprit et la culture de la tolérance et le respect des différentes religions ce qui à l'avenir permet aux religions de vivre en harmonie.

- Sur le plan de la scolarité, on déduit que seuls 6 enfants ne sont pas scolarisés parmi les 125 enfants du VESOS de Dakar, soit un pourcentage de 04,8 %.

Nous remarquons que la plupart des enfants scolarisés fréquentent les écoles et les lycées des alentours et cela facilite la socialisation et l'intégration des enfants au sein du groupe social dans le quartier.

**\* TABLEAU N°5 :**

**REPARTITION DES ENFANTS SUIVANT LEUR AGE DANS LA  
MAISON FAMILIALE**

| <b>Maison Familiale</b> | <b>Moyen d'âge</b> | <b>Plus âgé</b> | <b>Moins âgé</b> |
|-------------------------|--------------------|-----------------|------------------|
| 1                       | 12,7               | 17 ans          | 7 ans            |
| 2                       | 12,3               | 17 ans          | 1 ans            |
| 3                       | 11,8               | 16 ans          | 4 ans            |
| 4                       | 13,1               | 17 ans          | 8 ans            |
| 5                       | 10                 | 15 ans          | 1 ans            |
| 6                       | 12,5               | 18 ans          | 5 ans            |
| 7                       | 11,7               | 17 ans          | 5 ans            |
| 8                       | 10                 | 14 ans          | 6 ans            |
| 9                       | 12,6               | 16 ans          | 8 ans            |
| 10                      | 7,4                | 15 ans          | 1 ans            |
| 11                      | 9,55               | 15 ans          | 3 ans            |
| 12                      | 7,9                | 11 ans          | 4 ans            |
| 13                      | 4,44               | 7 ans           | 2 ans            |
| 14                      | 3,2                | 4 ans           | 2 ans            |

La répartition des enfants dans les maisons familiales comme l'indique le tableau, montre que le plus âgé des enfants a 17 ans alors que le moins âgé est de 1 ans, alors que la moyenne d'âge varie entre 3,2 et 13,1 ans. Par ailleurs, on remarque que parfois les enfants restent jusqu'à la majorité légale et ils sont toujours pris en charge. C'est l'une des causes de l'inadaptation de ces jeunes dans leur famille d'origine.

\* **TABLEAU N°6 :**

**ECHELLE DES AGES DES ENFANTS DE VESOS DE DAKAR**

| <b>Année - Naissance</b> | <b>Age</b> | <b>Garçons</b> | <b>Filles</b> | <b>Total</b> |
|--------------------------|------------|----------------|---------------|--------------|
| 1981                     | 19 ans     | 2              |               | 2            |
| 1982                     | 18 ans     | 4              | 1             | 5            |
| 1983                     | 17 ans     | 7              | 2             | 9            |
| 1984                     | 16 ans     | 7              | 4             | 11           |
| 1985                     | 15 ans     | 4              | 6             | 10           |
| 1986                     | 14 ans     | 4              | 5             | 9            |
| 1987                     | 13 ans     | 7              | 5             | 12           |
| 1988                     | 12 ans     | 6              | 3             | 9            |
| 1989                     | 11 ans     | 7              | 3             | 10           |
| 1990                     | 10 ans     | 1              | 3             | 4            |
| 1991                     | 09 ans     | 2              | 4             | 6            |
| 1992                     | 08 ans     | 4              | 3             | 7            |
| 1993                     | 07 ans     | 3              | 2             | 5            |
| 1994                     | 06 ans     | 4              | 5             | 9            |
| 1995                     | 05 ans     | 4              | 2             | 6            |
| 1996                     | 04 ans     | 4              | 1             | 5            |
| 1997                     | 03 ans     | 2              | 1             | 3            |
| 1998                     | 02 ans     | 1              | 1             | 2            |
| 1999                     | 01 ans     | 1              |               | 1            |
| <b>Total</b>             |            | <b>74</b>      | <b>51</b>     | <b>125</b>   |

D'après le tableau, l'âge des enfants du VESOS varie entre 19 ans et 1 an.

Il serait judicieux que tous les enfants ayant atteints la majorité légale (19 ans, 18 ans) pour quitter le centre et céder la place aux plus jeunes.

## **B. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS**

On ne pourrait terminer cette étude sans faire quelques recommandations et propositions, pour une bonne prise en charge et une réinsertion sociale réussie pour les enfants de VESOS de Dakar.

- Tout placement d'un enfant doit être considéré non plus comme un « déplacement d'individu » mais comme un « déplacement culturel ».
- Tout placement doit être préparé, en évaluant les caractéristiques de l'enfant et de la famille d'origine.
- Tout enfant placé doit être l'objet d'un suivi de même que la famille à laquelle il appartient.
- Le maintien d'un enfant lors de son milieu naturel n'est plus une fin en soi.
- L'enfant doit être accueilli dans des conditions plus proches de son milieu.
- Agir dans le sens du milieu naturel d'origine de l'enfant et considérer, cela comme un point focal dans le processus d'insertion sociale afin d'éviter la déviance des jeunes.
- Permettre des visites fréquentes et régulières pour faciliter le contact et l'intégration de l'enfant dans la famille.

- Créer un médiateur familial qui se chargera spécifiquement des relations entre les enfants et leurs familles.
- Renforcer le personnel pédagogique et éducatif.
- L'enfant doit être consulté sur certaines décisions éducatives.

## Chapitre II : ETUDE DU VILLAGE D'ENFANTS SOS DE DAKAR

### A. REVUE DE LA LITTERATURE

Le problème de l'enfance déshéritée de même que le placement d'un enfant dans une institution d'internat ont été étudiés par beaucoup de psychologues.

Parmi eux : **Maurice POROT** dans "L'enfant et les relations familiales" insiste sur le fait que le foyer familial représente un facteur de sécurité et de solidarité. "L'expression familiale facilite à l'enfant l'apprentissage de son métier d'homme.

Le drame familial semble de jouer entre trois personnes essentiels : le père, la mère et l'enfant.

En réalité un quatrième personnage, pour n'être pas charnel, n'en a pas moins d'importance que le trois premiers : c'est le foyer.

Il n'y a pas de société viable sans équilibre permanent entre l'amour et l'autorité entre la solidarité et la rivalité. Dans la société familiale, ces quatre rôles sont tenus par ces quatre personnages, la mère, le père, les enfants, le foyer. Le père doit incarner l'autorité, la mère l'affection, les frères et soeurs la rivalité, et le foyer la solidarité.

Certe, la mère représente l'amour maternel, elle est chargée d'apporter cet amour, qui présente un des trois piliers de la sécurité au bon développement affectif de l'enfant. C'est autour de cet amour maternel que vont s'ordonner ses relations, avec sa mère d'abord, avec les autres éléments de la famille enseinete. Par conséquent, l'autorité du père est sans doute le pivot de l'harmonie familiale.

Cependant la fonction essentielle des frères et soeurs et donc de permettre la meilleure, socialisation possible de l'enfant. Cette adaptation sociale sera obtenue par le passage de la rivalité à l'amitié et à la coopération.

En ce qui concerne le placement de l'enfant dans une institution, il peut entraîner des conséquences néfastes pour l'enfant.

Parmi ces troubles se notent en retard dans le développement intellectuel, un trouble de l'affectivité, une inaptitude à établir des relations sociales morales, une mauvaise adaptation sociale.

Mais le placement de l'enfant dans une institution n'est pas toujours nocif, la réussite dépend de la mère substitutive, de ses qualités de coeur et de l'amour qu'elle donne à cet enfant, des échanges affectifs.

Dans "*L'enfant et la famille*" "Paul ostervieth" que la famille nous apparait donc avant tout comme le milieu par excellence où, malgré ses insuffisances par rapport au monde physique et social qui l'entoure, l'enfant peut vivre et s'initier à la vie.

### **- La famille milieu affectif**

L'étroite dépendance existant entre les membres de la famille basée notamment sur un jeu d'interrelations affectives très intenses, rend le milieu familial particulièrement apte à réagir au besoins primitifs de l'enfant et à favoriser la première élaboration de soi même et du monde qui se fait, chez lui, selon un monde essentiellement affectif.

C'est donc dans le cadre familial que l'enfant apprend à être aimé et aimer. C'est dans ce cadre que l'enfant pourra investir toutes ses ressources émotionnelles et apprendre graduellement à les contrôler, faisant peu à peu l'expérience de toute la gamme des sentiments. Parce qu'elle est un milieu surtout affectif, la famille constitue une véritable école du sentiment, c'est ainsi qu'elle modèle la personnalité dans ses dynamismes les plus fondamentaux.

### **- La famille milieu social**

L'enfant vit dans sa famille, une gamme étendue de relations interindividuelles, et celles qu'il ne vit pas directement lui-même, du moins y participe-t-il encore et beaucoup plus intensément qu'on le pense, par le jeu des identifications et des projections, en les voyant fonctionner sous ses yeux.

Par la famille, l'enfant participe donc à une vie sociale intense et variée, avant même d'en être conscient ; sa vie sentimentale s'élabore avant que les limites qui le séparent d'autrui se soient clairement dessinées.

Le groupe familial joue donc un rôle important dans l'acquisition par l'individu de sa cohérence personnelle ; en même temps, du fait que la vie en communauté l'enfant y fait la découverte des comportements sociaux les plus fondamentaux, comme par exemple la défense de ses droits et le respect de ceux d'autrui.

*Au sein de la famille se déroule un jeu continu et varié d'actions et de réactions réciproques assurant simultanément la socialisation de l'enfant et son individualisation.*

## - La famille milieu culturel

La famille introduit tout autant l'enfant dans le monde matériel, dans celui des objets et de leur maniement dans celui des activités humaines courantes.

En associant continuellement l'enfant à la vie journalière, bien plus que ne le fait aucune institution, la famille lui enseigne la vie, l'initie à d'innombrables activités et routines fondamentales, lui fait découvrir d'innombrables notions, et elle le fait de la manière la plus correcte et la plus directe.

Ainsi, la famille le conduit elle à s'installer dans un monde de vie conforme à son espèce et à une culture déterminée. Elle lui propose, en outre les modèles humains qu'il va se différencier, devenant aussi graduellement non seulement humain, mais encore lui-même.

Maurice Treche dans "guide pratique d'éducation familiale" expose le rôle de la famille. Ainsi, il affirme que le foyer doit être le lieu de tendresse et d'amour, mais souvent ce rôle n'est pas rempli car les parents sont préoccupés par les problèmes matériels. Ce rôle peut ne pas être bien rempli lorsque la mère est dominatrice et le père trop autoritaire. Tout ceci peut entraîner des troubles chez l'enfant.

Pour une réussite éducative, le père autant que la mère est indispensable, une complémentarité, un soutien de l'amour paternel et maternel est nécessaire. C'est pourquoi le placement d'un enfant dans une institution pose problème bien que celle-ci satisfasse aux besoins de l'enfant, une carence affective y est possible.

La famille est le milieu le plus favorable au développement de l'enfant car par l'hérédité, elle constitue en quelque sorte un combiné physiologique et psychologique de sa mère et de son père.

- Il ressort de toutes ces études que le paysage familial fait partie de notre être. Il nous entoure et nous habite. Nous y sommes attachés à lui, trouvons du charme parce que nous nous sommes identifiés à lui.

Dans son mémoire de fin d'études, Mademoiselle "Ndèye Fatou GUEYE" a axé son thème sur la : "prise en charge et insertion socio-économique des enfants du village SOS de Dakar" en juillet 1999. Elle a évoqué l'évolution difficile de l'enfant dans la société moderne. Les mutations (sociales, culturelles, économiques, environnementales) et leurs conséquences que l'on observe au sein des sociétés africaines font que l'intérêt personnel se développe au détriment du collectif et l'individu doit faire appel à toutes ses facultés pour "s'adapter".

La croissance de la pauvreté et la baisse des revenus des populations, la crise urbaine, les pesanteurs socio-économiques et la forte poussée démographique sont autant de facteurs qui poussent de plus en plus de parents à démissionner et à abandonner leurs enfants à la rue et à ses vices.

Au Sénégal, d'autres phénomènes entraînent la misère des jeunes.

La polygamie, le chômage, et l'irresponsabilité de certains parents, "les petits salaires", le manque d'espaces vitaux, sont autant de sources de déviance pour les enfants. Ndèye Fatou Guèye après avoir présenté, les différentes structures d'accueil qui présentent de l'aide et l'assistance de l'enfant déshérité, pose la problématique de l'insertion socio-économique. Certes, la majorité des

enfants placés en institution viennent de milieu indigents, certains sont orphelins tandis que d'autres sont abandonnés.

L'obstacle à la réinsertion peut résider dans la mentalité de famille laquelle incapable de s'occuper de son enfant. Un autre obstacle peut aussi résider dans le fait que l'enfant rejette son milieu d'origine qui n'est pas en mesure de lui offrir tout le confort dont il bénéficiait au « VESOS ».

## **B. PRESENTATION DU CHAMP D'ETUDE**

### **1. GROUPE CIBLE ET OBJECTIFS DE VESOS**

Le nom « de village d'enfants » désigne aujourd'hui des institutions remplissant une mission d'aide et d'assistance sur des plans très divers.

Les « villages d'enfants SOS » offrent aux enfants abandonnés, orphelins ou en détresse un foyer permanent. Ceux-ci reçoivent en même temps une formation adaptée et une sérieuse préparation à une vie autonome. L'application de l'idée des « villages d'Enfant SOS » a permis de modifier dans le monde entier, le mode de placement dans le monde entier le mode placement d'enfants orphelins ou abandonnés. Le stricte concept psychologique et pédapogique qui est à la base de l'idée des « villages d'Enfants SOS » favorise le libre épanouissement de la personnalité et des capacités de chaque enfant en particulier. Les principes fondamentaux de la pédagogie des « villages d'Enfants SOS » sont aussi valables qu'autrefois et les experts continuent de qualifier la famille des villages d'Enfants SOS comme la meilleurs aalternative « placement accompagné » à la famille naturelle. Le « village d'enfants SOS » n'est ni un orphelinat, ni un centre de rééducation. Il n'est pas non plus un centre de

placement. C'est une oeuvre sociale, privée, sans engagement politique ni religieux.

## **2. HISTORIQUE ET VOCATION**

Né à Alberschwende / Autriche et issu d'une famille de cultivateurs « Hermann Gmeiner » père fondateur des « villages d'Enfants SOS », perdit sa mère très tôt. Après la Seconde Guerre Mondiale, il fit des études de médecine à Innsbruck. Il eut connaissance de la grande misère dans laquelle se trouvaient de nombreux enfants abandonnés ou orphelins et créa le premier « village d'Enfants SOS » à Imst, au Tyrol en 1949. Il est l'un des plus importants et l'un de ceux qui ont connu le plus de succès parmi les pionniers de l'assistance aux nécessiteux sur la base du modèle familial.

Le « village d'Enfant SOS » représente aujourd'hui la plus importante Organisation Non Gouvernementale privée au service de l'enfance en detresse. Elle est active dans 131 pays avec 385 villages et plus de 1200 établissements annexés : (écoles, dispensaires, jardins d'enfants, centres médicaux, centres de formation programme d'aides d'urgences...).

En Afrique plus que 87 villages d'Enfants répartis dans presque tous les pays d'Afrique. Pour financier tous ces projets et ces programmes, elle s'appuie sur des Associations de soutien, sur un système de parrainage et sur l'engagement d'amis et de généreux bienfaiteurs. Cependant, Gmeiner et ses compagnons de lutte, ne voulaient construire et entretenir qu'un seul et unique village. Mais ce grand mouvement humanitaire, en raison du succès qu'il connut, allait former bien des années plus tard en 1964.

Le réseau des VESOS dans le monde entier : SOS Kunder Dorf International (SOSKDI) à laquelle adhèrent toutes les associations nationales de villages d'Enfants SOS, les Associations de soutien SOS ainsi que les Association d'Appui SOS.

En fait, l'évolution de l'organisation des VESOS en Afrique trouve son explication dans les facteurs socio-économiques, culturels, traditionnels, de catastrophes naturelles, de poids démographique, de conflits armés ainsi qu'aux circonstances de développement, d'exploitation, de la faim...

Face à cette situation alarmante de l'enfance africaine, les gouvernements et Organisation Non Gouvernemental (ONG) les mettent en place des politiques et programmes sociaux afin ou soulager la souffrance de ces enfants.

Et c'est dans l'optique de contribuer au redressement social, que va naître en 1976, l'Association Nationale des VESOS du Sénégal affiliée à SOS KDI, dont le siège se trouve à Innsbruck en Autriche.

L'Association « villages d'Enfants SOS » Sénégal reconnue d'utilité publique gère sous sa responsabilité : les villages d'enfants de Dakar, Kaolack, Louga et Ziguinchor. Elle est sous tutelle du Ministère de la Famille de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale.

### 3. LE VILLAGE D'ENFANTS SOS DE DAKAR

Au Sénégal, le premier village d'Enfant SOS a été inauguré le 30 mars 1979 par le président Léopold Sédar Senghor en présence du professeur Hermann Gmeiner . C'est le village le plus grand des quatre existant au Sénégal.

Il est constitué de :

- Un jardin d'enfants
- Un centre Socio-culturel (menuiserie, couture, informatique, coiffure, reliure, photo, batik, danse, théâtre)
- Le foyer d'adolescents
- Une cellule chargée de l'encadrement des jeunes
- Une infirmerie.

Le VESOS de Dakar accueille actuellement 125 enfants, il comprend 14 maisons familiales de même conception architecturale.

Le VESOS de Dakar se situe à l'extrême Ouest de la Sicap Baobab et réparti sur une superficie de 3 700 hectares, il comprend :

- une loge à l'entrée pour le contrôle et la réception de visites ;
- un bloc administratif abritant le bureau du directeur, de la secrétaire, le bureau de Mère Conseillère celui de la comptable ;
- le logement du Directeur ;
- 3 studios de passage pour les hôtes du village ;
- Un terrain de football et de basket.

## C. LES QUATRE PRINCIPES SOS

« Aucune aide ne peut être effectuée, si l'enfant grandit en étant privé de foyer. C'est de cette conviction inébranlable qu'est née l'idée des villages SOS d'enfants ».

Herman Gmeiner, fondateur des VESOS avait pour objectif quatre principes à établir :

- trouver une mère pour les enfants ;
- organiser une fraternité entre les enfants ;
- constituer un foyer autour des enfants ;
- établir un village pour les familles.

En effet, dans sa brochure sur les VESOS, Gmeiner, écrivait « le nom du village d'Enfants désigne aujourd'hui des institutions remplissant une mission d'aide et d'assistance sur des plans très divers ».

Quant à Weiner Handah Secrétaire Général de SOS KDI, il définit le VESOS comme étant « un groupe de maisons familiales et de bâtiments annexés dans lesquels vivent un nombre déterminé d'adultes et d'enfants... Les adultes et les enfants forment une communauté. Cette communauté vit selon les traditions, la culture et la religion de son environnement ».

Le village d'Enfants SOS s'est fixé pour la bonne marche de son entreprise quatre objectifs principaux :

- Le secours des enfants qui correspondent aux critères d'admission, c'est à dire les enfants orphelins, abandonnés ou relevant de cas sociaux et dont une assistance psycho-sociale rapide s'avère nécessaire.

- Le village ayant son rayon d'action entre l'adoption et l'orphelinat doit essayer de trouver sa place dans la structure existante (le pays).
- De laisser grandir les enfants dans l'atmosphère culturelle environnante comme les enfants de l'extérieur, de ne pas dépayser.
- Enfin, le maintien des principes éducatifs laissés à l'initiative de la Mère SOS et de la coéducation ce sont des objectifs qu'ont fait la survivance de l'oeuvre SOS.

Ainsi l'éducation au VESOS supporte la comparaison avec celle de la famille grâce à son organisation en famille avec une mère, des frères et soeurs, vivant dans des maisons familiales, constituant le village SOS. Le programme d'éducation du VESOS se résume en quatre principes pédagogiques. Ils mettent principalement l'accent sur le développement sociale de l'enfant à l'état d'adulte et son intégration dans la société.

#### • **La mère**

Chaque enfant abandonné ou orphelin a une mère qui devient sa personne de référence. Elle représente la source de l'affection et l'amour pour l'enfant. Grâce à l'amour et à la sécurité qu'elle donne à l'enfant, celui-ci peut retrouver sa confiance en lui et en la vie.

La mère SOS doit être celle qui aide les enfants à construire leur personnalité et à établir des relations affectives normales. Cette relation est à la base de toute action pédagogique c'est la clé de voûte du système éducatif.

Elle est en même temps le chef de la famille. Partout dans le monde le recrutement et la formation des mères de villages d'Enfants SOS sont effectués de façon très scrupuleuse.

- **Les frères et soeurs**

Dans les familles SOS, garçons et filles d'âge différents grandissent ensemble. Ils forment une communauté fraternelle. L'éducation en fratrie permet le développement d'une action formatrice et d'un climat sécurisant.

Ces familles se composent d'un maximum de 10 enfants dans le VESOS de Dakar. Chaque enfant doit trouver dans la famille la place qui lui convient selon son tempérament, son âge et sa maturité.

- **La maison**

Chaque famille du VESOS habite dans sa propre maison familiale qui représente pour l'enfant un nouveau foyer permanent. La maison est monoparentale. C'est dans la maison que l'enfant fait l'expérience des relations humaines, l'apprentissage de la vie communautaire.

- **Le village**

Le village est une communauté de vie plus large que la famille. Il est le pont qui relie l'enfant à la société, l'instrument de son intégration sociale favorise l'insertion normale de ses membres dans la société.

Par la préservation de la fratrie et le principe de contact maintenu avec la famille d'origine, le VESOS assure le renforcement des liens des enfants avec la famille naturelle.

Ici, l'enfant trouve des amis et des camarades, éléments favorisant un développement sain dans une large mesure.

## MODALITE DE PLACEMENT DES ENFANTS

Le placement des enfants au VESOS est approuvée par la commission d'admission de l'Association VESOS Sénégal et sous ordonnance de placement prise par le tribunal pour enfants. La demande d'admission qui doit être adressée à l'administration du VESOS ou au BNC\* peut être formulée par les parents ou tuteurs, un travailleur social. Une enquête sociale est menée avant toute admission en vue d'établir non seulement l'état d'abandon ou d'indigence des parents, mais également les causes qui l'ont déterminé.

Le VESOS est ouvert en priorité aux enfants :

- en danger social c'est à dire dont les parents s'adonnent à l'alcool, à la prostitution, à la drogue ou des enfants de malades mentaux ;
- abandonnés et / ou non réclamés dans les poupinnières et qui n'ont donc pas pu être adoptés ;
- de parents indigents ;
- orphelins partiels ou totaux.

L'enfant doit être physiquement et mentalement bien portant et ne doit pas être infirme car le VESOS n'a pas de structures spécialisées pour ces particuliers. L'âge d'admission varie en principe entre 1 et 7 ans ; sauf cas exceptionnel, par exemple s'il s'agit de fratrie naturelles ; le VESOS évite le maximum possible de séparer les frères afin d'éviter des conséquences psycho-affectives et sociales.

Les enfants admis doivent être élevés jusqu'à leur majorité et leur autonomie.

---

\* BNC : Bureau National de Coordination

A l'admission, un dossier individuel est établi comprenant :

- dossier accueil (identification de l'enfant)
- dossier d'observation (comportement de l'enfant)
- dossier social (évolution de l'enfant dans le VESOS et dans la maison familiale)
- dossier médical (fiche de consultation analyse)
- dossier scolaire (scolarité, bulletin de note)
- dossier administratif (autorisation des vacances).

## **D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

### **• Les maisons familiales**

Le VESOS de Dakar compte 14 maisons familiales de même conception architecturale. Elles ont un étage et comprennent chacune une salle de séjour, une chambre pour la mère, trois autres pour les enfants avec 3 ou 4 lits superposés, une cuisine, des toilettes (pour mère et enfants séparés) et un petit débarras. Le tout s'ouvre sur une cour intérieure.

Les cinq autres logements sont de même conception et ont deux étages. Ils abritent les maisons des jeunes qui ont été supprimées.

Ces logements comprennent une salle de séjour, deux chambres, une salle d'eau et une cuisine au rez-de-chaussée ; trois chambres et deux toilettes à l'étage.

Les familles SOS se composent d'un maximum de 10 enfants à Dakar.

Dans la mesure où les enfants admis au village doivent être élevés comme des frères et soeurs, la mixité s'impose d'elle même. Ce principe de la co-éducation contrôlée a pour but de faciliter une prise de conscience progressive de l'autre sexe. C'est dans l'optique d'éviter les risques de cette co-éducation qu'étaient construites les maisons des jeunes.

Il faut dire que pour Gmeiner, la fonction de la famille est plus importante que sa composition, parce qu'elle inscrit l'individu dans un réseau de relations qui intègre les rôles et les statuts (père, mère, frères et soeurs) des personnes qui la compose.

Une maison fonctionne avec un budget mensuel dont une partie est remise à la mère titulaire sous forme de ravitaillement. Elle reçoit le reste par quinzaine pour l'achat des légumes et condiments.

Pour les repas, le menu est le même chaque jour dans toutes les maison familiales. Il est établi mensuellement par trois ou quatre mères à tour de rôle sous le contrôle de la mère conseillère.

- **Le jardin d'Enfants**

accueille les enfants du village comme ceux de l'extérieur (les cas sociaux sont exonérés, tous les autres payent un tarif social modeste). Les jardins d'enfants SOS sont construits là où il n'en existe pas où très peu d'écoles maternelles et d'installations préscolaires sur place. Ils servent de vecteur d'intégration, de soutenir et d'encourager les intérêts et les capacités des enfants avant qu'ils n'atteignent la maturité nécessaire pour entrer à l'école. Ainsi, l'enfant peut développer ses capacités au niveau social, intellectuel et manuel.

Le préscolaire accueille des enfants de trois à six ans. Ils sont répartis selon leur âge dans des groupes de vingt huit à trente trois enfants.

- **Les centres d'apprentissage et de formation**

Les centres SOS d'apprentissage et de formation offrent aux jeunes du village d'Enfant SOS la possibilité d'obtenir une formation professionnelle solide, qualifiée et adaptée à leurs besoins. Ils constituent une valorisation des métiers artisanaux.

Les centres ne sont toutefois pas obligés de travailler selon les critères de l'économie de marché, c'est à dire de réaliser des bénéfices, puisqu'il s'agit en premier ligne de donner une chance de départ aux adolescents.

L'objectif de la formation est l'obtention d'un certificat. Les diplômes et certificats des centres SOS de formation sont reconnus par l'Etat.

Le VESOS de Dakar compte une menuiserie, un atelier de couture, de coiffure, de reluire et d'informatique.

Cependant, ils n'offrent plus de formation aux jeunes SOS.

- **L'infirmierie**

Les centres médicaux SOS sont à la disposition de tous les enfants et de tous les jeunes qui vivent ou sont pris en charge dans une institution SOS. En plus des enfants du village. Ils sont surtout à la disposition des familles nécessiteuses du voisinage aussi qu'aux collaborateurs des VESOS et leurs familles.

A Dakar, l'infirmierie n'accueille que les enfants du VESOS, le personnel et leurs familles qui bénéficient d'une Institution de Prévoyance Maladie (IPM).

## **LE FOYER DES JEUNES DE MBAO**

C'est une structure extérieure au village, elle sert de transition aux grands vers l'insertion sociale. C'est un développement « logique » des villages d'Enfants SOS. En règle générale, les enfants des villages d'Enfant SOS vivent avec leur famille SOS jusqu'à 14 ou 16 ans. Puis souvent, lorsqu'il entrent dans une école secondaire commencent une formation professionnelle, un changement de localité s'impose. Le passage du village d'Enfants SOS dans un foyer des jeunes représente le premier pas vers une émancipation assistée.

L'objectif et la mission du foyer des jeunes est d'élaborer et de réaliser avec les jeunes les perspectives d'avenir réalistes, développer l'esprit d'indépendance, le sens des responsabilités et la faculté de prendre des décisions encourager l'esprit de groupe et d'équipe, favoriser les contacts avec les membres de la famille mais aussi avec les autorités, l'administration, les employeurs, l'assistance sociale etc..

Il faut noter qu'un programme éducatif variable chaque année, est menée afin d'atteindre ces objectifs.

Dans cette optique, le foyer des jeunes de Mbao a été ouvert en 1998, c'est une maison à étage qui abrite les logements du fonctionnaire responsable permanent. Ce dernier est secondé par 4 encadreur.

Le foyer des jeunes de Mbao a une capacité de 10 pensionnaires, mais seulement 6 jeunes de différents VESOS de Sénégal sont placés. Leur âge varie entre 17 et 20 ans.

Cinq (5) font l'enseignement secondaire et un (1) fait l'enseignement professionnel (menuiserie). Les encadreurs assurent le suivi et l'encadrement des jeunes et du foyer pour cela. Ils ont à leur disposition des motos pour faciliter leur tâche.

Il y a un professeur chargé de donner des cours de soutien pour les jeunes.

Ce foyer est situé dans un quartier populaire de Dakar et a pour vocation de servir de transition pour une réinsertion prochaine et une sortie définitive.

Le choix du quartier populaire relève du fait que c'est le meilleur milieu qui traduise exactement les réalités sénégalaises. La durée du séjour des jeunes à Mbao varie entre 3 et 5 ans.

La cellule d'encadrement des jeunes assure le suivi et l'encadrement de presque 100 jeunes. Ces jeunes ont fait le VESOS et à leur sortie ils ont pour destination la famille. Ici la famille peut être, soit la famille naturelle, soit la famille élargie (Oncle, Tante etc..) et la famille adoptive ou le foyer de jeunes. Ces jeunes sont âgés de 16 à 24 ans, dont 39 filles et 56 garçons. La plus âgée de 24 ans, qui est actuellement en formation pour le diplôme d'infirmier d'Etat qui est infirmière d'Etat. Tous ces jeunes se bénéficient d'une bourse mensuelle octroyée par l'Association VESOS pour leur permettre de poursuivre leur études ou leur formation.

Sur la base d'une cotisation mensuelle, les jeunes du foyer Mbao s'acquittent des charges inhérentes à la vie du foyer. Salaire de la femme de ménage, ravitaillement alimentation. Certes, le loyer de la villa, les frais de scolarité, les frais médicaux, les frais de transport et sans oublier les factures d'eau et d'électricité sont pris en charge par l'Association.

Le responsable de la cellule nous a affirmé qu'il peut utiliser la bourse comme une contrainte pour influencer sur le comportement de certains jeunes.

## **E. LE PERSONNEL D'ENCADREMENT**

A la tête de chaque association se trouve un conseil d'administration dont la tâche est de surveiller la gestion, le rassemblement de fonds. Il compte des commissions spécialisées : finances, constructions, pédagogiques.

Afin de mieux coordonner les activités d'animation, de contrôle et de promotion des différents villages, l'Association sénégalaise a mis sur pied le Bureau National de Coordination (BNC). Il a à sa tête un coordinateur. Il représente KDI à Dakar et assiste l'Association locale par les conseils, coordonne le travail entre les différents pays et suggère de nouvelles fondations dont les projets de construction des VESOS. Le coordinateur a sous son autorité les pères directeurs de village.

- \* Le directeur vit dans le VESOS avec sa famille. Il est à la fois responsable du personnel et conseiller des mères. Pour Gmeiner, le directeur idéal est un homme qui doit tirer sur la même corde que les mères afin de donner aux enfants un sentiment d'unité. Représentant de l'autorité paternelle dans le village, il doit être un précieux auxiliaire des familles avec lesquelles il est en contact permanent. Pour les enfants, il incarne l'homme qui possède l'expérience de la vie et est capable de résoudre les problèmes quotidiens dans le village. Il est leur figure d'identification masculine. Le Directeur doit également aider les mères, être leur confident et leur partenaire dans l'éducation des enfants. L'attribution des fonctions paternelles au Directeur font peser sur lui des responsabilités considérables. Il ne peut pas se contenter d'être un simple administrateur. Dans la mesure où il assure le contrôle et l'orientation des familles, il doit prendre des mesures désagréables dans certaines circonstances il est soutenu par une mère conseillère dans ses lourdes fonctions.
  
- \* La mère - conseillère encadre et conseille les mères en collaboration avec le directeur, ses tâches sont :

- La gestion du parrainage (tenir à jour le fichier de parrainage, tenir le parrain informé de l'évolution de l'enfant, envoyer à SOS- KDI des renseignements et des photos des nouveaux admis pour la recherche de nouveaux parrains et leur inscription à SOS - KDI, ...).
- L'encadrement des « mère SOS » (surveillance de menus, établissement des calendriers des repos et des congés des mères et du roulement des mères assistantes, veiller à la bonne tenue des enfants..).
- Des tâches pédagogiques (suivi scolaire des enfants en collaboration avec les mères, contact avec les écoles et rapport régulier sur les résultats scolaires, veiller à l'inscription de tous les enfants dans les écoles...).
- Des tâches diverses (appui à l'infirmière dans sa tâche de suivi médical, organisation des fêtes en collaboration avec les mères, les comptables et les autres agents du VESOS, ...).
- Quant aux mères titulaires, elles sont éducatrices et maîtresses de maison. En pratique, c'est à elles qu'incombe l'éducation des enfants. Elles sont également chargées de préparer les repas, de veiller à la propreté de leurs linges et de la « maison familiale ». Elles suivent les enfants sur le plan scolaire dans la mesure du possible.

Cependant, les mères ne peuvent pas se contenter d'être de simples employées dans des maisons d'enfants. Elles doivent aimer les enfants, être affectueuses et maternelle. Elever ces enfants, c'est d'abord les aider à guérir de leur maux. Les mères titulaires sont secondées par des mères assistantes qui les remplacent durant leurs congés.

- Les mères assistantes ont les mêmes missions que les mères titulaires. Elles suppléent dans leurs tâches quotidiennes selon le tableau de roulement. Elles

doivent aspirer à devenir mères titulaires dans la mesure des besoins et des responsabilités.

Le personnel subalterne est composé des gardiens, jardiniers, hommes d'entretien du village, menuisiers, chauffeurs, lingères...

## **F. LA POPULATION DU VILLAGE**

### **1. IMAGE DE LA MERE SOS**

Chaque maison est occupée par une mère qui s'engage à élever des frères et soeurs jusqu'à leur majorité, selon les principes du fondateur Herman Gmeneir plus précisément :

- Leur témoigner l'affection qu'ils n'ont plus ;
- être leur mère sans discontinuité depuis leur entrée au VESOS jusqu'à leur sortie pour la vie adulte ;
- de les nourrir, les soigner, présider à leur éveil psychologique et spirituel.

Son profil est le suivant :

- être équilibrée et avoir une certaine maturité ;
- avoir le sens de l'initiative et être capable d'assurer des responsabilités. Elle sera résolument encouragée et inciter dans ce sens ;
- appartenir au milieu socioculturel du lieu d'implantation du VESOS ou y être réellement intégrée ;
- être déterminée à faire de son mieux pour élever les enfants qu'elle est chargée d'éduquer ;
- être enthousiaste réceptive et optimiste de nature ;
- avoir une assez bonne ouverture d'esprit et ne souffrir d'aucun complexe ;

- être libre de toute obligation familiale et n'ayant pas à sa charge des enfants de bas âge.

Pour cela, elle doit subir un entretien psychologique pour qu'on puisse juger de son état psychique et mental et de sa capacité à se consacrer aux enfants. Les candidates retenues sont subordonnées à une formation comportant un enseignement théorique sur l'économie domestique, l'hygiène, la nutrition, la psychologie de l'enfant aussi que les principes et l'esprit SOS. Ensuite, viennent en appoint des stages pratiques dans les différents VESOS du Sénégal à raison d'un mois par village.

Pour être mère SOS, il faut également avoir entre 27 et 45 ans (mais le profil souhaité se situe entre 30 et 45 ans) et être inscrite au service de main d'œuvre.

Les mères SOS ne peuvent amener au village aucun membre de leur famille, ni recevoir de visite dans la maison familiale.

Depuis 1985, un niveau scolaire est apparu dans le recrutement des mères SOS : c'est le niveau d'instruction dont le minimum exigé est le Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires (CEPE).

Il faut noter que la mère SOS est secondée dans sa tâche par les tantes qui sont chargées de remplacer les mères lors des congés.

## 2. LES ENFANTS

Chaque famille de village compte 10 enfants, garçons et filles, d'âge différent qui grandissent ensemble comme des frères et sœurs.

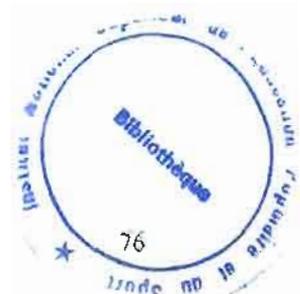
Les enfants unis par les liens du sang, ne sont pas séparés mais intégrés dans la même famille.

Au village, le cadre de vie de l'enfant est transformé. Au quotidien, il apprendra à vivre autrement : aller régulièrement à l'école, prendre soin de son corps, participer aux tâches domestiques, faire du sport etc.. Toutes ces activités, si elles permettent à l'enfant d'avoir une « vie normal » favorisant son épanouissement, son insertion sociale, ont aussi pour finalité de lui transmettre des savoir nouveaux.

L'action éducative visant à transformer le regard des enfants vers des valeurs morales :

- l'amour : le partage, la tolérance, la convivialité, le pardon, le don de soi ;
- le respect de soi des autres, de la différence, des objets, de la maison, du travail;
- l'ordre : favorisé par l'acquisition de la propreté, du rangement, de l'organisation, du goût de l'effort, de l'introspection ;
- la responsabilisation, de soi, de soi par rapport aux autres.

Tous les enfants attachent une grande importance à la maison qui est « leur image » ou « leur monde intérieur ». Ils l'aiment ordonnée, arrangée, équipée, agréable à voire, décorée avec goût.



Toutefois les enfants, tout en reconnaissant l'influence de la mère, sur leur comportement, attitude et manières d'agir.

## **G. INFLUENCE DU VESOS DANS LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE**

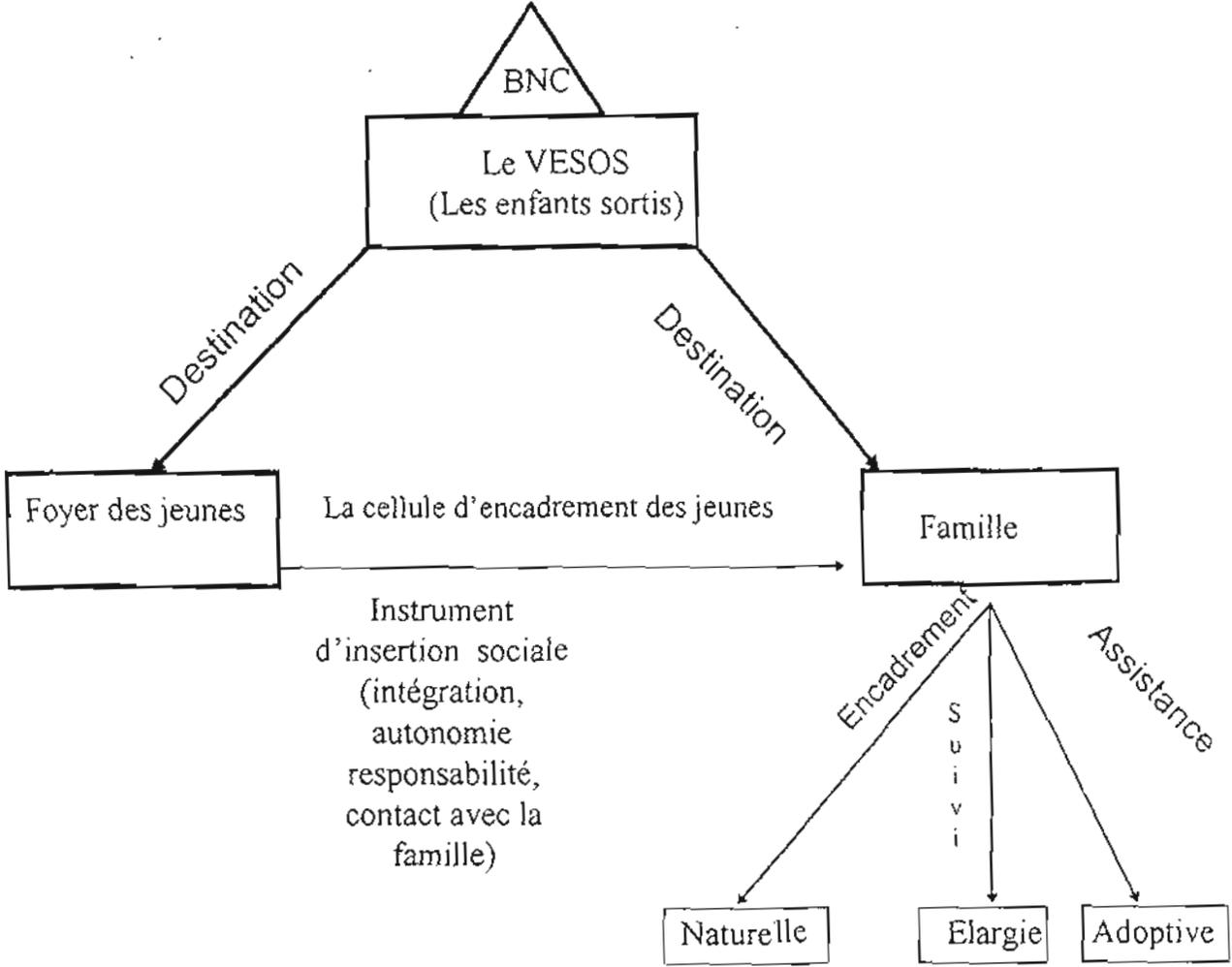
Après analyse des différentes situations, et mes différents entretiens faits avec les responsables en matière de l'enfance déshéritée, il s'avère que le VESOS qui prend en charge très tôt, les enfants abandonnés, les orphelins et les cas sociaux, joue un grand rôle de prévention dans la délinquance juvénile au Sénégal.

Il ressort que le village d'enfants SOS de Dakar joue un rôle primordial dans la vie des enfants qui présentent incontestablement un faisceau de carences (nutritionnelle, affectives, éducatives) dont il a la charge, sans le village SOS, ces enfants seraient devenus délinquants.

Les enfants SOS se présentent bien sur le plan éducatif, ils se développent sainement et le village leur donne une éducation qui leur garantit un bon avenir, dans la mesure où il ne sont pas livrés à eux-mêmes.

Ainsi le village d'Enfant SOS de Dakar ouvre de nouvelles et intéressantes perspectives dans la prévention et même dans le traitement de la délinquance juvénile. Avec la précocité de son intervention, il doit mettre un nombre appréciable de jeunes à l'abri de la détresse, du désœuvrement et de sous emploi qui sont à la base du plan grand nombre de cas de dissociabilité juvénile au Sénégal.

LE PROCESSUS D'INSERTION SOCIALE ADOPTE PAR LE VESOS  
DE DAKAR



## H. PROBLEMES ET LIMITES D'INSERTION SOCIALE DES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE AU SENEGAL

Face à l'ampleur du phénomène des enfants en situation difficile au Sénégal, beaucoup de problèmes se posent pour la prise en charge de cette catégorie d'enfants. Il faut noter qu'il y a une forte demande des enfants en situation difficile et les structures qui sont chargées de les prendre en charge sont insuffisants.

L'Etat avec ses partenaires n'a pas les moyens pour répondre à toutes ces demandes sociales. Ainsi, l'insuffisance des ressources humaines et financières de l'encadrement technique et professionnel limite l'insertion et la prise en charge sociale de ces enfants.

En dehors de la demande sociale, le manque de volonté de l'Etat est tel qu'on ne puisse pas mettre sur pieds des structures qui peuvent répondre aux normes de prise en charge des enfants déshérités.

Le problème d'insertion sociale se présente à deux niveaux.

- niveau institutionnel : le programme conçu par le Ministère de tutelle n'est pas précis : un manque réel politique bien définie (infrastructures, moyens, partenariat prise en charge).
- 2ème niveau : lié au premier : la politique ne définit pas de classification claire de la catégorie des enfants concernés. Les différentes structures qui présentent l'aide et l'assistance pour les enfants en situation difficile, sont des structures de prise en charge et non d'insertion sociale.

Pour trouver des solutions relatives à ces problèmes les responsables proposent :

- de mettre des bonnes volontés c'est-à-dire des médiateurs sociaux dans les quartiers qui prennent en charge ces enfants et qui seront des structures de référence pour la société, et des interlocuteurs de l'Etat et des pouvoirs publics
- créer des partenariats avec les entreprises pour offrir du travail pour les jeunes et cela présente des avantages pour l'insertion économique.
- Il faut garder les enfants à l'école le plus longtemps possible réduire le taux de déperdition scolaire en remettant en oeuvre l'enseignement moyen pratique.

Il faut remarquer que ces différentes structures créent un hiatus entre le milieu d'origine de l'enfant et le milieu d'accueil. Cela pose un problème qu'il faut gérer au niveau de la famille.

Il faut noter que la majorité des enfants placés en institution viennent de milieux indigents, certains sont orphelins, tandis que d'autres sont abandonnés. Ces institutions sont donc des familles de substitution qui doivent cependant, à un moment donnée réinsérer ces enfants dans le milieu du quel ils étaient partis pendant des années (la période peut s'étendre jusqu'à 18 ans) pour des raisons diverses.

A l'instar des différentes structures qui mènent des actions en faveur des enfants des hérités, le VESOS de Dakar prône la réintégration de l'enfant dans une cellule familiale.

Au moment de sortir du village, les enfants devront retourner dans leur milieu d'origine, pour être confronté aux nouvelles exigences du milieu qui les accueille.

Du point de vue de la réinsertion sociale, le modèle de prise en charge par le VESOS connaît des limites. Les jeunes éprouvent beaucoup de difficultés à leur sortie du village. Si l'on considère les réalités d'existence de la société sénégalaise, celle que l'on trouve dans le VESOS sont totalement différentes.

Le village ne traduit pas les réalités de la vie auxquelles les populations de l'extension sont confrontés généralement les enfants prennent des habitudes qui les mettent en rupture avec le milieu d'origine parce que la vie au sein du village est une vie « moderne », de confort. Le jeune, une fois sorti de VESOS refuse son milieu d'origine, sa famille qui est restée pauvre car pour lui le VESOS est l'idéal sur tous les plans.

L'obstacle à la réinsertion peut résider dans la mentalité de la famille laquelle incapable de s'occuper de son enfant peut prendre la décision officielle de rompre tous ses liens avec l'enfant qu'elle n'a pas vu grandir.

D'après le responsable de la cellule d'encadrement des jeunes la limite d'insertion sociale reflète l'échec éducationnelle c'est à dire que dans le VESOS, les jeunes étaient sous contrôle ou sous surveillance. D'une manière ou d'une autre, ils savaient qu'ils étaient protégés. Cependant dans les familles naturelles, les réalités sont autres.

Quand les jeunes y retournent, ils se rendent compte que la protection, la sécurité et le contrôle ne sont pas aussi évidents qu'ils l'étaient dans le VESOS. Cela montre bien qu'ils ignorent les problèmes de leur milieu d'origine. C'est la raison pour laquelle ils veulent prolonger leur dépendance vis à vis de l'institution SOS.

- La cellule d'encadrement des jeunes qui prend en charge les enfants une fois sortis du VESOS et assure l'encadrement et le suivi, soit au sein de la famille ou soit au foyer des jeunes.

Il faut noter que seuls quatre (4) encadreurs sont chargés pour assurer l'encadrement et le suivi de 100 jeunes (soit un moyen d'un encadreur pour 25 jeunes) au niveau de (foyer des jeunes, familles, différent établissement d'enseignement, quartier ...). On peut déduire une carence de personnels au sein de cette cellule.

La cellule travaille en harmonie avec les familles des jeunes pour en faciliter l'insertion dans le milieu d'origine.

## CONCLUSION

Le développement de l'enfant est remis en question par l'abandon de pratiques traditionnelles qui lui étaient favorables et qu'on cède le pas à la modernité favorable et aux exigences économiques appelant la mère à l'extension du domicile loin de ses enfants.

Par ailleurs, le développement de la petite enfance ne reçoit pas l'attention qui devrait lui être accordée. Le système d'éducation ne permet pas non plus aux enfants d'acquérir les connaissances de base qui leur permettraient d'évoluer plus tant dans une société qui va leur imposer de plus en plus de problèmes de survie et d'épanouissement.

Au Sénégal, le nombre des enfants en situation difficile augmente chaque année, on compte 450 mille enfants en situation difficile, dans un pays où 47 % de la population est âgée moins de 15 ans. Cette situation nous interpelle avec force pour intervenir de plus sur les causes directes qui entretiennent ce phénomène telles que : la pauvreté, la polygamie, l'absence du contrôle de la fécondité, les grossesses non désirées, l'irresponsabilité de certains parents, le chômage, le manque d'espaces vitaux sont autant de sources qui ne peuvent pas assurer une prise en charge convenable et ne permettent pas l'épanouissement de l'enfant dans son milieu naturel.

Aussi malgré les efforts de l'Etat, de certaines ONG et associations et malgré le cadre légal qui protège l'enfant. (Code de la famille, la convention internationale relatives aux droits de l'enfant) il reste beaucoup à faire en matière de prise en charge enfants et surtout les enfants déshérités.

Dès lors à l'image de l'expérience Tunisienne en matière de l'enfance nous proposons la création d'un comité au sein du Ministère de la Famille de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, chargée des droits et de la sauvegarde de l'enfance. Ce comité sera chargé de :

- De suivre l'exécution des législations et règlement nationaux et internationaux.
- De suivre l'exécution des plans nationaux et internationaux relatifs au suivi, à la protection et à l'épanouissement de l'enfant.
- De fixer les procédures assurant le développement et l'organisation du travail et des méthodes dans le domaine de la sauvegarde et la protection de l'enfance.
- De préparer des rapports périodiques relatifs à la situation de l'enfant.
- De diffuser la culture des droits de l'enfant (associer les familles, les Artistes, les associations, les masse média) et afin de favoriser une bonne sensibilisation de la population sur le problème.

Le VESOS de Dakar, étant une structure qui prend en charge une catégorie d'enfants en situation difficile, favorise à ces enfants une bonne éducation et un solide rôle important pour accompagner et aider ses enfants à leur insertion sociale au sein de la société.

Cependant il faut reconnaître que cette structure n'est pas adaptée au contexte sénégalais. En effet le village ne traduit pas les réalités socio-économiques auxquelles les populations de l'extérieur sont confrontées.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **I. ES OUVRAGES**

1. L'enfant et la famille - Paul Osterrieth. 1967.
2. Enfants sans Enfance - Paulo David Hachette. 1995.
3. L'enfant et les relations familiales - Maurice Porot 1954.
4. Maurice Treche - guide pratique d'éducation familiale (1997).
5. L'enfant placé actualité de la recherche française et internationale.

Actes du Colloque International.

Paris, 31 mai - 1 juin 1989 - Diffusion PUF

### **II. JOURNAUX, ARTICLES ET REVUES**

6. La presse - journal Tunisien du 10 novembre 1999.
7. Journal des collaborateurs et des amis des villages d'Enfants SOS - n°1/2000
8. Enfants en recherche et en Action - Enda Tiers - Monde 1995.
9. Enfants en situation difficile - quelque axes de réflexion Enda Tiers-Monde - novembre 1990.
10. SOS - Kinderdorf International - novembre 1995.

### **III. RAPPORTS ET MEMOIRES**

11. Analyse de la situation des femmes et des enfants au Sénégal - UNICEF 1998
12. Document préparatoire pour l'élaboration des nouvelles orientations de la politique d'Action Sociale en faveur de l'enfance en situation difficile.  
Division des centres d'Education Non Conventionnelle - 1996.
13. Rapport d'Etape du Sénégal au comité des droits de l'enfants, Ministère de

la Famille de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, novembre 1999.

14. La Situation des Enfants dans le Monde - 2000 UNICEF.
15. Revue -Ami - Parcours : programme de coopération 1997 - 2001  
Gouvernement du Sénégal - UNICEF juin 1999 (Document de travail).
16. Situation économique et sociale du Sénégal - centre de documentation  
Edition 1998.
17. Actes du colloque. La convention relative aux Droits de l'enfant et l'Action  
Sociale en faveur de l'enfance Dakar - 30 mai 1er juin 1991.
18. Pour un rôle efficace dans la prévention de la délinquance juvénile au  
Sénégal. Kane. A - Mémoire de Fin d'Etudes ENAES\* 1980 Dakar.
19. Prise en charge et insertion socio - économique des enfants du village SOS  
de Dakar. Ndeye Fatou Gueye : Mémoire de Fin d'Etudes ENDSS\* Dakar  
1999.

#### **IV. DICTIONNAIRES**

20. Dictionnaire de psychologie : Narbert Sillamy Bordas - Paris 1980.
21. Dictionnaire de la langue française Edition 1998.

---

\* ENAES : Ecole Nationale des Assistants et Educateurs Spécialisés

\* ENDSS : Ecole Nationale pour le Développement Sanitaire et Social.

# ANNEXES

**A. GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AU CONSEILLER  
TECHNIQUE CHARGE DE L'ACTION SOCIALE POUR  
L'ENFANT**

1. Depuis combien de temps êtes-vous chargé de l'action social pour l'enfant au sein du Ministère ?
2. Quelle est votre mission ?
3. Comment définissez-vous ces concepts :
  - Enfant ?
  - Exclusion ?
  - Enfant en situation difficile ?
  - Insertion sociale ?
4. Comment évaluez-vous la situation de l'enfant en situation difficile ?
5. Quelles sont les orientations politiques en faveur des enfants en situation difficile ?
6. Quels sont les différents programmes envisagés en faveur de ces enfants ? et comment les évaluez-vous ?
7. Quels sont vos partenaires et comment se déroule la coordination avec eux ?
8. Quelles sont les différentes structures qui travaillent pour les enfants en situation difficile ?
9. Comment évaluez-vous les institutions de VESOS au Sénégal et leur rôle d'insertion social pour les enfants ?
10. Quels sont les différents problèmes qui freinent la réalisation des programmes en faveur des enfants en situation difficile ?
11. Après la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant par l'Etat sénégalais, quelles sont les différentes mesures prises en faveur de l'enfant ?  
Y a-t-il une amélioration de la situation des enfants en situation difficile ?

12. Quelles images représentent l'enfant pour vous pendant cette nouvelle décennie ?
13. Est-ce qu'on peut parler de limites d'insertion sociale des enfants en situation difficile au Sénégal ?

**B. GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AU CHEF DE DIVISION DES CENTRES D'EDUCATION NON CONVENTIONNELLE (DAS)**

1. Quelle est votre mission ?
2. Quelle est la structure et le fonctionnement de notre Division ?
3. Pouvez-vous définir ces concepts :
  - Enfant ?
  - Enfances Déshéritée ?
  - Enfant abandonné ?
  - Enfant en situation difficile ?
4. Que signifie pour vous le mécanisme ?
5. Les stratégies et les orientations de DAS ?
6. Comment se déroule la coordination avec les ONG qui s'intéressent aux et enfants sur quel plan ?
7. Comment se déroule la préparation des différents dossiers des enfants en situation difficile ?
8. Comment se fait le placement des enfants ? Sur quel critère ?
9. Qui assure le suivi des enfants une fois sortis des différentes institutions ?
10. Comment jugez-vous le rôle de VESOS dans l'insertion sociale des enfants ?
11. Quels sont les différents problèmes ou les handicaps qui freinent l'insertion des enfants en situation difficile ?
12. Votre stratégie pour l'an 2000 en faveur des enfants en situation difficile ?
13. La DAS arrive-t-elle à aider vraiment les enfants en situation difficile ?
14. Comment évaluez-vous la situation des enfants en situation difficile au Sénégal ?
15. Est ce qu'on peut parler de limites d'insertion des enfants en situation difficiles au Sénégal ?

## C. GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AU DIRECTEUR DES VESOS DE SENEGAL

1. Depuis quand êtes-vous nommé coordinateur du VESOS ?
2. Quelle est votre formation ?
3. Quelle mission accomplissez-vous ?
4. Comment jugez-vous le mécanisme d'insertion sociale utilisé au VESOS ?
5. Le milieu au VESOS permet-il l'intégration et la socialisation de l'enfant placé ?
6. Le séjour de l'enfant placé le prépare t-il réellement à s'insérer dans la société ?
7. Quelle sont les différents problèmes rencontrés par les VESOS ?
8. Comment évaluez les personnels travaillant dans les VESOS ?
9. Le nombre des enfants placés, cause t-il un problème ?
10. Ne pensez-vous pas que le VESOS est un milieu fermé ?
11. Le VESOS comme étant un modèle occidental, peut-il s'adapter aux réalités sénégalaises ?
12. Doit-il y avoir de changements aux VESOS ?  
Quelle est votre vision pour un rôle plus efficace ?
13. Comment évaluez-vous l'expérience de VESOS au Sénégal ?
14. Comment évaluez-vous la situation des enfant déshérités ?
15. Le placement au VESOS est un changement total d'environnement social est ce que le VESOS prend en considération cela ?
16. Est ce qu'on peut parler de limites d'insertion sociales des enfants de VESOS au Sénégal ?

## **D. GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AU CHARGE DES ADOLESCENTS**

1. Depuis combien de temps vous êtes chargé des adolescents ?
2. Quelle est votre formation ?
3. Quelle est votre mission ?
4. Comment juger vous le mécanisme d'insertion sociale de VESOS de Dakar ?
5. Pensez-vous que le séjour de l'enfant placé au VESOS de Dakar lui permet facilement l'intégration dans la société ?
6. Combien d'enfants adolescents avez-vous ?
7. Comment assurez-vous le suivi de ces enfants ?
8. Que pensez-vous de l'avenir de ces enfants ?
9. Quelles sont leur conditions de vie au foyer des jeunes ?
10. Quelle est votre relation avec ces adolescents ?
11. En cas de problème comment intervenez-vous ?
12. Quelle sont les différentes difficultés que vous rencontrez ?
13. Comment jugez-vous la relations entre les adolescents ?
14. Quelle est la durée du séjour des adolescents au foyer des jeunes ?
15. Comment évaluez-vous le processus d'insertion au foyer des jeunes ?  
Complète t-il celui adopté au VESOS de Dakar ?
16. Avez-vous des suggestions à faire pour une meilleure insertion sociale des adolescents ?
17. Quels sont les limites et les problèmes d'insertion sociale des adolescents ?

## **E. GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX ADOLESCENTS SORTIS DE VESOS**

1. Age ?
2. Situation (scolaire, et sociale) ?
3. Combien de temps avez vous passé au VESOS ?
4. Comment vous jugez - votre séjour ?
5. Une fois sorti quels sont les problèmes aux quels vous êtes confrontés ?
6. Est ce que vous êtes facilement intégré dans la société ? Si non dites pourquoi ?
7. Comment avez-vous fait pour les résoudre ?
8. Comment était votre relation avec la mère de VESOS ainsi que vos amis ?
9. Comment était votre relation avec votre famille ?
10. Qu'est ce que vous a déplu au VESOS et pourquoi ?
11. Comment jugez le mécanisme d'insertion au VESOS ?
12. D'après vous quels sont les changements qui doivent avoir lieu au VESOS et pourquoi ?
13. Le VESOS arrive-t-il à aider les enfants placés à s'insérer facilement dans la société ?
14. Comment jugez-vous alors l'avenir de ces enfants ?
15. Comment se déroule le suivi de l'enfant sorti de VESOS ?  
Comment vous jugez ça ?
16. Est ce que vous rendez visite chaque fois au VESOS ? et pourquoi ?
17. Est ce que vous avez gardé contact avec les amis du VESOS ?
18. Qu'est ce que vous pensez de l'architecture et de l'emplacement de VESOS de Dakar ?

## **F. GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX ASSISTANTS SOCIAUX**

1. Depuis combien de temps êtes-vous employé au VESOS ?
2. Quel est votre rôle ?
3. Qu'est ce que vous pensez de la vie au VESOS ?
4. Quelle est votre relation avec les enfants ?  
Comment la jugez- vous ?
5. Comment jugez-vous les relations suivantes :
  - enfant -mère ?
  - enfant - enfant ?
  - enfants - populations ?
6. Quels sont les différents problèmes rencontrés ?
7. En cas des problèmes comment intervenez-vous ?
8. Comment évaluez-vous le mécanisme d'insertion utilisé par le VESOS ?
9. Le séjour de l'enfant au VESOS, le prépare t-il à s'insérer facilement dans la société ?
10. Comment évaluez-vous la prise en charge des enfants de VESOS sur le plan (affectif, intellectuel, social) ?
11. Comment voyez-vous l'avenir de ces enfants ?
12. Peut-on parler d'échec d'insertion de quelques enfants ?  
Quelles sont alors les causes principales ?
13. Que peut on faire pour améliorer le séjour des enfants au VESOS ?  
Optez-vous pour une autre forme ?
14. Est ce que vous sentez numériquement suffisant pour accomplir votre tâche au sein de VESOS ?
15. Voyez-vous que le modèle de VESOS est adopté au contexte sénégalais ?
16. Limite d'insertion des enfants de VESOS Dakar.

## G. GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX COMMUNAUTES

### 1. Sexe ?

Masculin

Féminin

Age:  Ans

### 2. Situation sociale ?

marié

célibataire

autres

### 3. Quel est votre statut professionnel ?

### 4. Qu'est ce que vous savez sur le VESOS ?

### 5. Est ce que vous connaissez quelqu'un qui a été placé au VESOS ?

### 6. Quels sont les enfants qui peuvent être placés au VESOS ?

### 7. Quelles sont vos opinions sur la prise en charge des enfants par le VESOS ?

### 8. Comment jugez-vous le mécanisme d'insertion mis en oeuvre par le VESOS ?

### 9. Comment voyez-vous l'avenir de ces enfants ?

### 10. Ne croyez-vous pas que le modèle institutionnel du VESOS ne peut pas être adopté au contexte sénégalais ?

### 11. Ne croyez-vous pas que le VESOS est un milieu fermé qui permet l'isolement de l'enfant ?

### 12. Quelles suggestions apportez-vous à cette institution ?

### 13. Est ce que vous avez eu l'occasion de visiter le VESOS ?

Si oui dans quel but et comment vous le trouvez ?

### 14. Qu'est ce que cela veut dire : enfant en situation difficile ?

### 15. Est ce que vous connaissez sur la convention internationale relative aux droits des enfants ?

### 16. Pouvez-vous énumérer quelques droits de cette convention ?



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR  
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Dakar, le 11 AVR. 2000

☎ 23.33.84 -  
B.P. 3256 - DAKAR

Monsieur le Directeur national des  
Villages d'Enfants SOS du Sénégal

- DAKAR /

**OBJET : Conduite d'entretien**

**Monsieur le Directeur,**

Dans le cadre de leur formation, les élèves inspecteurs de l'INSEPS sont tenus de présenter une monographie au terme de leurs études .

Dans la promotion qui s'apprête en juin 2000, à subir les épreuves prévues en vue de l'obtention du certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteurs de l'EPJS, un étudiant tunisien du nom de **Adel SOLTANI** se propose d'axer son travail sur « **l'insertion sociale des enfants en situation difficile au Sénégal : cas du village SOS de Dakar** ».

Je vous saurais gré, Monsieur le Directeur, de bien vouloir lui faciliter l'administration de questionnaires destinés au directeur, à quelques enfants, mères, assistants sociaux et responsables adolescents du village d'enfants SOS de Dakar..

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Ci-joint : Questionnaires**

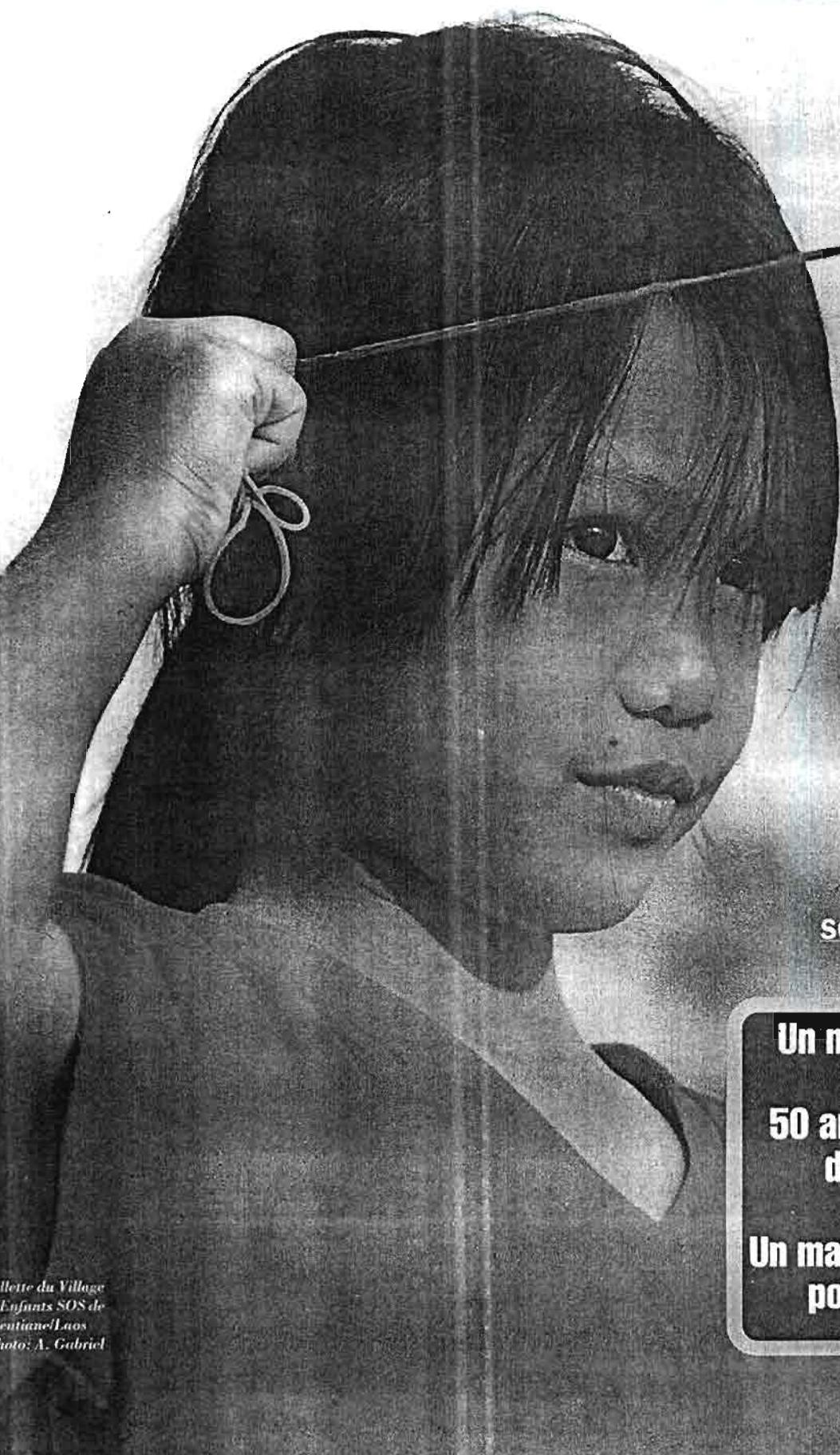
**Le Directeur,**



Jean FAYE

1/2000  
**SOS**

Journal des collaborateurs et des amis des Villages d'Enfants SOS



**SOS-KINDERDORF**  
International

**Un mot du Président**

**50 années d'activités  
dans le monde**

**Un marathon de l'amour  
pour les enfants**

*Elle du Village  
Enfants SOS de  
entiane/Laos*

*Photo: A. Gabriel*

# Un mot du Président

L'année du cinquantenaire s'est achevée. Nous pouvons légitimement être fiers et reconnaissants de l'estime que nous avons reçue et particulièrement ressentie au cours de l'année 1999. Une estime basée sur des fondations solides, aboutissement de plusieurs années de travail de la part des mères et des éducateurs. C'est la qualité de notre travail auprès des enfants et la qualité de la relation avec nos amis et parrains qui nous ont valu cette estime.

Cette estime doit aussi nous inciter à aider les enfants qui ont besoin de nous au début de ce siècle tout neuf. Pour un enfant, peu importe qu'il soit venu au monde en 1999 ou en 2000. Seule compte la protection qu'il reçoit au sein de sa famille, et, lorsque celle-ci n'est plus là, au sein d'un environnement reproduisant le modèle familial. Cette protection permet à l'enfant de grandir sainement et de développer ses facultés. Privé de cette protection, il ne peut pas s'épanouir. Parce que nous en avons conscience, nous continuerons jour après jour à donner le meilleur de nous-mêmes aux enfants et, s'il le faut, à nous améliorer dans notre mission.

Au lendemain du bogue de l'an 2000 qui, nous l'espérons, aura épargné tout le monde – peut-être avez-vous passé cette date magique avec nos enfants – quelques thèmes majeurs émergent en ce qui concerne le travail de Villages d'Enfants SOS dans le monde :

**Sélection, formation, suivi et soutien concret des mères SOS**  
Chaque mère SOS a le droit de bénéficier d'un minimum de préparation et de suivi, dont les modalités sont fixées par SOS-Kinderdorf International et l'Académie Hermann Gmeiner, et il est du devoir de chaque association de veiller à ce que chaque mère SOS en bénéficie.

**Travail avec les jeunes**  
Nous devons faire encore mieux pour aider nos enfants à franchir le cap souvent difficile du passage à l'âge adulte et leur apporter un soutien réel pour une intégration réussie

dans la société. A cet effet, des concepts clairs ont été élaborés ces dernières années; il s'agit aujourd'hui de les mettre en œuvre aussi vite que possible.

## Développement de la qualité pédagogique

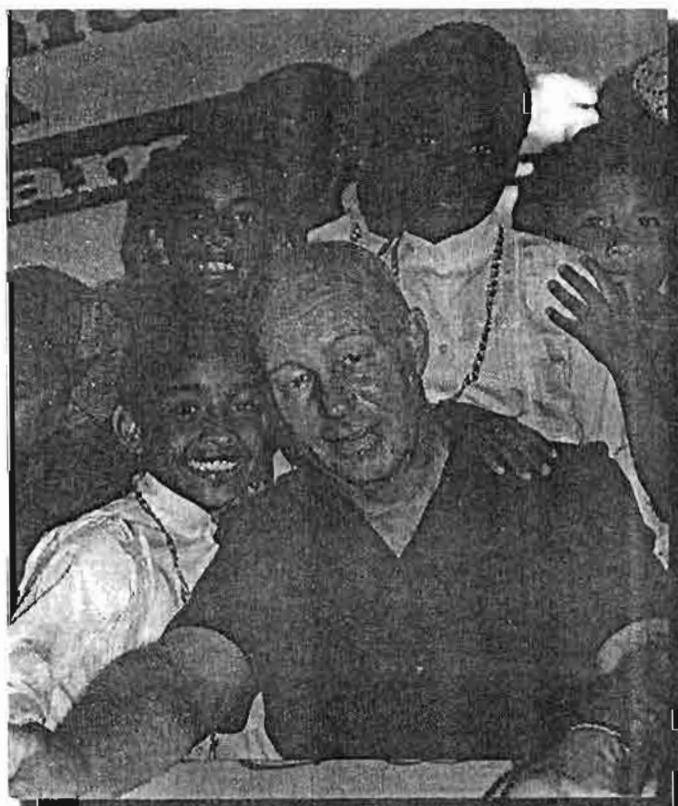
L'ensemble des institutions SOS mettent aujourd'hui en œuvre les principes de l'assurance qualité. Nous devons proposer des stages de formation continue aux responsables des villages, aux directeurs des institutions et aux éducateurs, veiller à ce que le travail soit bien fait et à ce que nos mères et éducateurs reçoivent l'aide nécessaire dans l'accomplissement de leurs tâches.

Parallèlement aux questions professionnelles qui nous occupent, et tout en nous concentrant sur l'efficacité de nos actions, nous ne devons pas oublier de nous poser régulièrement la question: savons-nous réellement lire dans les yeux des enfants, pour y découvrir leurs besoins, leurs attentes? Reconnaissons-nous dans leurs regards l'espoir qu'ils placent en

nous? Les enfants doivent être au centre de notre travail. Nous pouvons faire en sorte que l'idée de notre fondateur, Hermann Gmeiner, continue d'être synonyme d'un nouvel espoir pour beaucoup d'enfants en souffrance au XXI<sup>e</sup> siècle. Je souhaite à tous de trouver la force nécessaire pour venir à bout de ces ambitions, ainsi que réussite et bonheur. ■

Helmut Kutin

En visite au Village d'Enfants SOS de Panama City Photo: A. Gabriel



ASSOCIATION VILLAGES D'ENFANTS SOS  
SENEGAL



*Villages d'Enfants SOS, seule alternative durable  
et immédiate, contre l'abandon des  
enfants en péril.*

*Agir maintenant, car les moments et l'argent  
consacrés aux séminaires sont autant de  
moments où des milliers d'enfants souffrent  
de la faim, de la maladie ou de sévices*

B.P. 728 - Tél. : 25.21.90 - 24.76.82  
Fax : 24.35.40  
Dakar - Sénégal

Reconnue d'utilité Publique :  
Décret N° 87-4551 du 19/12/87

**ENFANTS ABANDONNES :  
ILS ONT BESOIN D'UN PEU D'AMOUR**



*La détresse des enfants sans foyer nous interpelle tous.  
Il ne s'agit pas de pitié, ni de charité, mais d'aider à leur  
procurer un nid et une mère. Les Villages d'Enfants SOS  
du Sénégal ont sauvé des centaines d'enfants de  
la mort, de la maladie et de la délinquance*

**VOUS POUVEZ  
LEUR VENIR EN AIDE**

**EN DEVENANT :**

Ami(e) des Villages d'Enfants SOS :  
3.000 F CFA par an

Parrain/marraine d'un enfant  
du VESOS de Dakar, Kaolack, Louga ou Ziguinchor :  
60.000 F CFA par an

Parrain/marraine d'une famille  
du VESOS de Dakar, Kaolack, Louga ou Ziguinchor :  
300.000 F CFA par an

Parrain/marraine du Village d'Enfants SOS  
de Dakar, Kaolack Louga ou Ziguinchor :  
3.000.000 F CFA par an

**EN APPORTANT DES DONS** (en espèces, par chèque ou en nature)

- Pour la construction du VESOS de Ziguinchor et de ses annexes.
- Pour le Centre Socio- Culturel des Villages d'Enfants SOS
- Pour le Centre Médical SOS de Kaolack
- Pour les Ecoles Elémentaires ou les Jardins d'Enfants SOS

SOS à Dakar SICAP Baobab - B.P. 728 Dakar  
C.C.P. 0040 Dakar - B.I.C.I.S 9520 770 730/29



## PRESENTATION

Christian Children's Fund (CCF) est une ONG d'origine américaine implantée au Sénégal depuis 1985 dont l'activité essentielle est l'assistance à l'enfance déshéritée sur la base d'un système de parrainage au sein des communautés ayant signé une convention d'affiliation avec l'Organisation.

Actuellement, le CCF travaille avec 23 communautés organisées sous forme de Programmes de Développement de l'Enfant et de la Famille répartis entre des régions de Dakar, Thiès et Diourbel. Christian Children's Fund intervient dans le domaine de l'Education, de la Santé, de la Nutrition et du Micro-crédit.

En 1999, 41 000 enfants âgés de 0 à 15 ans ont bénéficié des programmes d'éducation avec un budget de 500.000.000 francs CFA (cinq cents millions de francs CFA) représentant 53% des subsides annuels reçus par les projets affiliés.

## OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

En matière d'Education, CCF s'est fixé comme objectifs:

- d'améliorer les conditions d'études pour les enfants enrôlés et les conditions de travail pour les enseignants
- d'élargir les possibilités d'accès à l'Education pour les enfants
- de réduire l'analphabétisme dans les communautés affiliées.

## REALISATIONS

- ❖ Structures éducationnelles construites et/ou assistées
  - 21 Ecoles publiques ;
  - 15 Ecoles Maternelles et Jardins d'Enfants ;
  - 06 Centres d'Eveil installés en milieu rural pour enfants âgés de 3-5 ans ;
  - 02 Collèges d'Enseignement Secondaire
- ❖ Services collectifs
  - Rénovation et réhabilitation de 22 écoles primaires assistées
  - Construction de 85 nouvelles salles de classe ;
  - Appui en matériels didactiques ;
  - Fourniture d'eau potable et construction de latrines dans des écoles.

- ❖ Services individualisés
  - Achat de fournitures scolaires pour chaque enfant enrôlé dans les projets affiliés au CCF ;
  - Allocation de bourses scolaires ;
  - Paiement de 50% de frais scolaires ;
  - Cours d'initiation à l'informatique ;
  - Cours de renforcement.

## AUTRES REALISATIONS

- ❖ En 1997-98, un lot de 2000 tables-bancs a été offert au Gouvernement du Sénégal pour résorber le déficit afin de ramener le nombre d'élèves par table de 4 à 2.
- ❖ Deux projets pilotes d'Ecole Communautaire de Base ont été créés, sous la supervision des Inspections Départementales du Ministère de l'Education Nationale, permettant ainsi l'ouverture de 8 classes avec un effectif total de 240 élèves qui pourront intégrer le système formel d'ici 4 ans.

Contact : CHRISTIAN CHILDREN'S FUND, Inc  
Rue 3XF – Fann Résidence  
BP 1608, DAKAR  
Tél. (221) 824.23.16  
Fax (221) 824.60.09  
e-mail : [ccfdakar@totecomplus.sn](mailto:ccfdakar@totecomplus.sn)

## HISTORIQUE

Foster Parent's Plan International, plus connu sous le nom de PLAN International (PLAN) a été fondé en 1937 pour répondre aux besoins des enfants orphelins dont les parents sont morts pendant la guerre civile espagnole.

Lorsque PLAN s'est retiré d'Europe à partir des années 1950, il a orienté son action en direction des enfants et des familles qui mènent le combat contre le sous-développement dans les pays du Tiers-monde, en Asie, en Amérique Latine et depuis 1970 sur le continent Africain.

PLAN International est ainsi devenu une organisation humanitaire internationale qui oeuvre pour le développement en se consacrant sur les enfants, sans affiliation religieuse, politique ou gouvernementale. Le parrainage des enfants constitue le fondement de l'Organisation.

Dans les années soixante-dix, reconnaissant la pauvreté extraordinaire à laquelle des millions d'enfants et leurs familles en Afrique font face, PLAN s'est engagé à faire de cette pauvreté une priorité.

PLAN International compte plus de 100 Bureaux Opérationnels dans 41 pays du Sud, appuyés par 14 Bureaux Nationaux du Nord et du Sud (Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Etats Unis, France, Grande Bretagne, Japon, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Suède et Thaïlande). La coordination des activités des différents bureaux est assurée par une Direction Internationale basée à Woking, Surrey en Grande Bretagne.

## VISION

La vision de PLAN est celle d'un monde dans lequel tous les enfants puissent exploiter toutes leurs potentialités au sein de sociétés qui respectent les droits et la dignité des personnes.

## MISSION

La mission de PLAN est d'apporter des améliorations durables dans la qualité de vie des enfants défavorisés des pays en développement par le biais d'un processus qui unit des personnes de cultures différentes et qui confère un sens et une valeur à leur vie en :

- ✓ Permettant aux enfants défavorisés, à leurs familles et à leurs communautés de satisfaire leurs besoins fondamentaux et d'accroître leur aptitude à jouer un rôle dans leur société et à en tirer quelque chose également.

- ✓ Favorisant les relations afin d'accroître la compréhension et l'unité entre peuples de cultures et de pays différents.

- ✓ Promouvant les droits et les intérêts des enfants du monde

## ENGAGEMENT A LA QUALITE

PLAN s'est engagé dans un travail d'excellence pour la satisfaction des besoins des populations grâce à une amélioration permanente de ses programmes et ses services

## DOMAINES DE PROGRAMMES DE PLAN

### • GRANDIR EN BONNE SANTE

PLAN cherche à assurer la survie, la protection et le développement en bonne santé des enfants ainsi que la santé génésique des adolescents et des adultes, en particulier celle des femmes en âge de procréer.

### • APPRENTISSAGE

PLAN cherche à garantir pour les enfants, les femmes et les adultes l'acquisition des compétences élémentaires d'apprentissage et de vie afin de les aider à donner toute leur mesure et à contribuer au développement de leurs sociétés.

### • HABITAT

PLAN oeuvre à assurer aux enfants des habitats sûrs et salubres

### • MOYENS D'EXISTENCE

PLAN oeuvre à accroître la sécurité alimentaire et le revenu disponible des familles, lesquels aideront ces familles à améliorer le bien-être de leurs enfants.

### • DEVELOPPEMENT DE RELATIONS ET ECHANGES CULTURELLES

PLAN cherche à créer une communauté mondiale de parrains et d'enfants qui ont un seul et même objectif : le développement axé sur les enfants

## PRINCIPES DE PROGRAMMES DE PLAN

- ✓ Positionnement de l'Enfant au Centre des activités
- ✓ Apprentissage
- ✓ Intégration
- ✓ Equité entre les genres
- ✓ Gestion durable de l'environnement
- ✓ Développement des capacités et pérennisation
- ✓ Coopération

## PLAN AU SENEGAL

Au Sénégal, PLAN travaille depuis 1982 en partenariat avec les communautés locales, rurales et urbaines des régions de Saint-Louis, Thiès, Louga, Kaolack et Dakar.

PLAN travaille en concert et de façon complémentaire avec d'autres acteurs de développement, tels que l'Etat, les services techniques et les autres ONG.

PLAN, à travers son système de parrainage, cherche à créer des liens dynamiques et efficaces entre les communautés défavorisées du Sud et les donateurs du Nord.

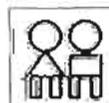
Dans les cinq régions du Sénégal où PLAN International intervient, les populations utilisent l'assistance de PLAN pour réaliser des projets vitaux pour le bien-être de leurs communautés. L'objectif de PLAN est de promouvoir les communautés afin qu'elles puissent prendre en charge leur propre développement, dans un esprit pratique et actif de partenariat.

PLAN renforce les communautés afin qu'elles puissent assurer elles-mêmes un meilleur avenir pour leurs enfants, dans le cadre des domaines et sur la base des principes de programme qui déterminent ses secteurs majeurs d'intervention.

Plus de 34188 enfants parrainés dans près de 600 communautés villageoises et péri-urbaines du Sénégal sont au cœur de cette activité. Ces enfants servent d'Ambassadeurs du développement de leurs communautés.

Chacun de ces enfants représente sa famille et son village auprès des donateurs individuels privés. Leurs échanges de correspondances assurent une liaison avec le donateur, contribuent à développer une compréhension entre les peuples de différentes cultures, et facilitent un système de partenariat entre le Nord et le Sud.

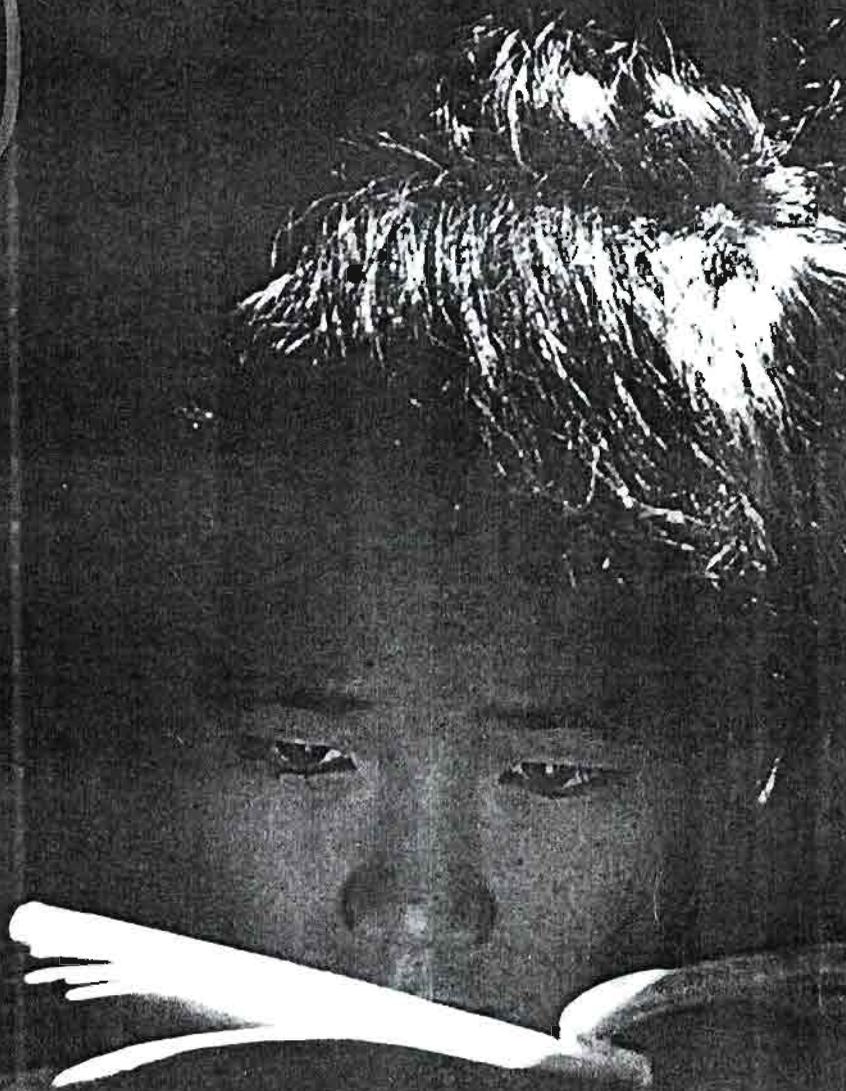
PLAN a signé en Octobre 1996 un Protocole d'Accord de Siège avec le Gouvernement du SENEGAL; ce qui lui confère le Statut Diplomatique et le place sous la tutelle du Ministère d'Etat des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur. PLAN travaille aussi en concert avec d'autres Services Techniques Gouvernementaux.



PLAN  
INTERNATIONAL  
SENEGAL.

LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE

2000



**unicef**   
Fonds des Nations Unies pour l'enfance